



SAUVEGARDE ESSOR 10



Compte Administratif 2022

Prévention Hébergement et Logement

Domaine de l'Essor
34 Jules Ferry
10430 Rosières cedex

☎ : 06.22.02.48.55

📠 : 06.13.60.10.87

✉ : secretaire.hebergement@se10.fr

Directeur d'établissement : Eric VILLANNE
Directeur Administratif et Financier : Mathieu LEMARCHAND



Table des matières

Présentation de l'Association	3
A. <i>Qui sommes-nous ?</i>	3
B. <i>Les valeurs et missions</i>	3
C. <i>Établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire</i>	4
D. <i>Les conventions collectives</i>	5
E. <i>Le site internet</i>	5
F. <i>Coordonnées de l'Association</i>	5
Présentation de l'établissement	6
A. <i>Fiche signalétique de l'établissement</i>	6
B. <i>Le Compte Administratif</i>	6
C. <i>Personnes habilitées à représenter l'établissement</i>	6
Le rapport d'activité	7
INTRODUCTION	7
I. PRESENTATION DU SERVICE	7
II. RESSOURCES HUMAINES	8
A. Dispositif ALT/FNAVDL	12
a. <i>Le public reçu</i>	15
b. <i>Le public hébergé</i>	20
c. <i>Situation des jeunes à leurs arrivées sur le dispositif</i>	23
d. <i>L'accompagnement proposé</i>	24
e. <i>L'évolution et leur départ</i>	27
B. Dispositif Bail glissant	31
1. Le public logé	31
a) <i>Les orientations</i>	31
b) <i>Un accent mis sur les jeunes parents</i>	34
c) <i>Les personnes isolées à tout âge</i>	35
.....	36
2. Les personnes à leur arrivée sur le dispositif	37
3. Les logements par bailleurs	39
4. L'évolution et leur départ	41
C. Les actions collectives du fond d'aide aux jeunes	44
D. CONCLUSION	50

Présentation de l'Association

A. Qui sommes-nous ?

L'AASEAA-SE10, Association privée (loi de 1901) sans but lucratif.

Créée en 1943, pour répondre à un besoin, énoncé par l'Etat, de centres d'accueil gérés par des associations privées pour mineurs vagabonds (circulaire du 29 septembre 1942), Monsieur VASSART, Procureur de la République à Troyes, crée le service Social de Sauvegarde dont il assume la présidence. Aujourd'hui, l'AASEAA-SE10, ce sont plus de 300 collaborateurs et encadrants dans 11 établissements spécialisés, chacun ayant sa propre direction et sa propre organisation.

C'est donc une Association multi-établissements dotée d'une Direction Générale commune incluant une Direction Administrative et Financière et une Direction des Ressources Humaines.

Le Siège Social de l'association est situé au Domaine de l'Essor à Rosières (Aube).

L'AASEAA-SE10 en quelques chiffres :

- 80 ans d'expérience
- 11 établissements, 14 sites et lieux d'activités
- 20 000 enfants pris en charge en 10 ans
- 280 collaborateurs
- Un budget annuel de 15 M€
- Une présence sur tout le département de l'Aube

B. Les valeurs et missions

➤ ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Selon ses statuts actuels datant de 2015, l'AASEAA-SE10, affiliée à la CNAPE, a pour but « la prise en charge de populations rencontrant des difficultés comportementales et d'adaptation sociale ».

L'association a une durée de vie illimitée.

La finalité de son action est l'accès à l'autonomie des personnes qui sont confiées à ses structures.

L'AASEAA-SE10 agit dans le cadre des textes législatifs et réglementaires applicables à ses structures dont la loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et la loi du 14 mars 2016 complétant celle du 05 mars 2007. L'association s'engage dans le respect de la charte des droits et liberté des personnes accueillies (arrêté du 09 octobre 2003) et des 12 engagements départementaux de tous les établissements et services de la protection de l'enfance à garantir une prise en charge de qualité.

Son action est individualisée, adaptée à chaque personne selon ses besoins et ses difficultés dans tous les domaines, éducatif, psychologique, scolaire, de formation professionnelle, d'insertion et d'hébergement.

Afin d'améliorer la qualité globale de ses prestations, l'association s'est engagée en 2020 dans la démarche continue de la qualité.

Dans le cadre de la réécriture de son projet associatif, l'association redéfinit ses valeurs, missions et les objectifs stratégiques dans lesquels devront s'inscrire les établissements et services. Ces missions, valeurs et objectifs ont été validés par le conseil d'administration du 16 décembre 2020 :

➤ LES VALEURS :

- ✓ L'humanisme :
 - Le respect, la dignité et l'intégrité des personnes
 - La bienveillance et bienveillance (l'écoute et l'empathie)
 - L'inclusion sociale (lutte contre l'exclusion)
- ✓ L'engagement :
 - Citoyen et militant
 - Innovant et créatif
- ✓ La solidarité :
 - Justice
 - Partage

➤ LES MISSIONS :

- ✓ Représenter l'Association (interne et externe)
- ✓ Gérer l'administration, vérifier le bon fonctionnement des établissements et services, et s'assurer du suivi du plan d'amélioration de la qualité
- ✓ Soutenir les bénéficiaires (les jeunes, les familles, les personnes en insertion, etc.)
- ✓ Soutenir et accompagner le développement, l'évolution des établissements et services

➤ LES OBJECTIFS STRATEGIQUES :

- ✓ Mettre le jeune au **centre du dispositif** (loi 2002-2, mars 2007 et mars 2016)
- ✓ Répondre aux **besoins universels et fondamentaux** de l'enfant, du bénéficiaire
- ✓ De passer de la promotion à **l'obligation de bienveillance**
- ✓ Rendre efficiente la **participation des personnes** accompagnées et développer la citoyenneté
- ✓ **Promouvoir l'Association et les Établissements** sur leur environnement et leurs partenaires
- ✓ Promouvoir **la santé**
- ✓ Promouvoir la **démarche qualité**, la prospective et l'innovation
- ✓ Inscrire les établissements et services dans une démarche globale de **développement durable** (économique, social et environnemental)

C. Établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire

- Service d'Insertion par l'Activité Économique
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- Centre Éducatif et d'Insertion Professionnelle
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- Foyer des Jeunes
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- Appartement Thérapeutique « Le Pavillon »
Allée des vendangeurs - 10420 LES-NOES-PRES-TROYES
- Unité Spécifique pour Mères Adolescentes

- 44 ter rue Pasteur - 10420 LES-NOES-PRES-TROYES
- Centre Éducatif Fermé
Laifour - 10270 LUSIGNY-SUR-BARSE
- Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel « Le Passage »
24 boulevard du 14 Juillet - 10000 TROYES
- Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- Service d'Intervention Éducative Renforcée et de Guidance Parentale dans le placement de l'enfant
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- Service d'Investigation Éducative de la Sauvegarde de l'Enfance de l'Aube
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- La Prévention Spécialisée
Domaine de l'Essor - CS 60400 - 10433 ROSIÈRES Cedex
- Maison d'Enfants à Caractère Social « La Chênaie »
16 rue aux Chênes – 10130 ERVY-LE-CHATEL

D. Les conventions collectives

Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 et la Convention collective nationale des ateliers et chantiers d'insertion du 31 mars 2011.

E. Le site internet

<http://se10.fr/>



F. Coordonnées de l'Association

Association Aubeoise pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes
 Domaine de l'Essor
 CS 60400
 10433 ROSIERES Cedex
 Tél. : 03 25 45 16 48
 Fax : 03 25 45 16 51
 Mail : contact@se10.fr

Présentation de l'établissement

A. Fiche signalétique de l'établissement

Établissement :	PREVENTION SPECIALISEE
Directeur :	Eric VILLANNE
Agrément :	CD10-DDCSPP-CAF-DRDJQCQ-CMAS de Troyes
Capacité agréée :	NA
Type de fonctionnement :	Prévention spécialisée hébergement et logement
Tranche d'âge :	De 0 à 70 ans

B. Le Compte Administratif

Il est établi selon le cadre normalisé du Décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

C. Personnes habilitées à représenter l'établissement

Le Président : Gérard COLLARD, élu le 26 juin 2015, par délégation du bureau à représenter l'Association AASEAA-SE10.

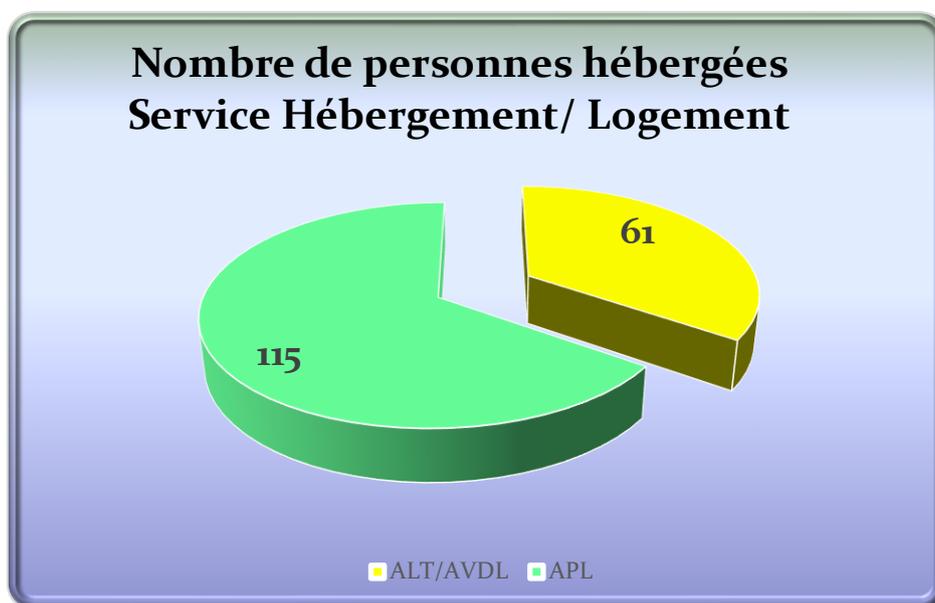
Le Directeur Général : Sylvain BROCHETON, par délégation du Président du 21 février 2018.

Le rapport d'activité

INTRODUCTION

I. PRESENTATION DU SERVICE

Le service Hébergement, Logement de la Prévention Spécialisée SE10 propose à des personnes en difficultés d'insertion socio-professionnelle, une solution d'hébergement sur Troyes et l'agglomération via une double entrée ; par le biais de l'ALT/FNAVDL (Allocation au Logement Temporaire) ou par le biais de l'APL (Bail glissant).



Le dispositif ALT/AVDL représente une capacité de 22 logements répartis en appartements ou chambres en foyer de jeunes travailleurs. Ceux-ci sont principalement situés sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Notre capacité de baux glissant est passée de 40 à 45 logements en 2021 à la demande du Conseil Départemental, pérennisé en 2022.

Grâce à ces deux dispositifs l'ALT et les Baux Glissants, le service Hébergement a pu accueillir, héberger et accompagner :

- 61 jeunes dont 6 enfants en ALT, contre 49 jeunes en 2021.
- 115 personnes dont 57 enfants sur le bail glissant, contre 106 personnes en 2021.

- Soit un total de 176 personnes hébergées.

Notre dispositif a pour missions de soutenir et d'accompagner dans l'insertion par et vers l'hébergement / logement, des personnes cumulant des difficultés d'ordre social.

II. RESSOURCES HUMAINES

Madame LOURDEL, Educatrice Spécialisée sur le service des baux glissants depuis de nombreuses années, a fait valoir ses droits à la retraite fin 2021.

Sur le même poste nous avons donc accueilli un nouveau professionnel, Monsieur TAHIRI Samir, Educateur Spécialisé, à la Sauvegarde depuis 2013, plus particulièrement au Foyer Des Jeunes.

Issu de la protection de l'enfance, l'équipe a su lui transmettre tout au long de cette année, les diverses modalités nécessaires au fonctionnement de ce nouveau service.

Cette nouvelle fonction nécessite un temps d'adaptation, non négligeable, afin de répondre au mieux aux besoins de ce nouveau public. Il en est de même pour s'approprier un nouveau réseau partenarial et tisser les liens indispensables dans notre travail quotidien.

Nous apprécions la mixité qu'apporte ce nouvel élément au sein de l'équipe, qui peut poser un regard masculin sur certaines situations. Son expérience sur des structures collectives proposant divers projets et animations, à apporter une nouvelle dynamique au service. Nous vous expliquerons plus en détails, les projets mis en place cette année.

Comme évoqué dans le bilan de l'année passée, nous avons en 2021 répondu à l'appel à projet de la DREETS dans le cadre du soutien aux associations de lutte contre la pauvreté et obtenu pour deux années un financement pour recruter une salariée TESH (Technicienne en Economie Sociale et Familiale).

Madame Dora PIERROT, de formation AES a ainsi rejoint notre équipe. Elle apporte un soutien technique et logistique au service ALT, permettant ainsi de dégager du temps à l'agent titulaire pour se consacrer pleinement au versant éducatif.

- Toute l'équipe a bénéficié de diverses formations cette année, afin de rester alerte quant à l'évolution du public, de la société, de nos partenaires etc...
 - « Prévention de la radicalisation - Le fait religieux ; ou pourquoi et comment ouvrir le dialogue avec les adolescents en quête » sur trois jours à Nancy organisée par la PJJ du grand Est
 - « Le domicile : de la visite à l'intervention. L'approche systémique » CERF
 - « Améliorer l'accompagnement éducatif des personnes souffrant de pathologies psychiatriques » une semaine Lyon organisée par le CERF (Chabroux Camille)
 - Colloque « Syndrome du bébé secoué » organisé par le CDAD
 - Participation de Madame CHABROUX Camille, au jury mémoire du DECESF, à Reims.

➤ Participation à des temps d'échanges partenariaux :

Madame CHABROUX est toujours présente aux commissions hébergements et AVDL organisées par le SIAO.

Madame IGIER et Monsieur TAHIRI participent au COS organisé par la DDT une fois par mois, qui a repris en présentiel.

Nous avons des réunions d'équipe hebdomadaire avec la cheffe de service, qui nous permettent d'évoquer les situations des personnes accompagnées par le dispositif, mais aussi d'inviter des partenaires. Dans ce contexte, nous avons à nouveau échangé avec :

- Le CADA de Saint André les Vergers.
 - Le dispositif « Loj' toit » de la mission locale et de la région Grand Est.
 - Le CDE de Saint Parres aux Tertres, pour un échange relatif aux Mineurs Non Accompagnés.
- Le service a encore répondu présent pour accueillir des futurs professionnels en formations, de cursus différents
- Une étudiante en DECESF de Jeanne Mance
 - Une étudiante en BTS ESF du lycée Marie de Champagne
 - Une jeune femme en formation DEAES avec le GRETA de Marie de Champagne
 - Une jeune femme en découverte métier relevant du dispositif Garantie Jeune

L'accueil presque continu sur toute l'année de ces divers profils de stagiaires, demande à l'équipe une certaine organisation, mobilisation et disponibilité. Le public est également concerné puisqu'il est amené à travailler avec ces futurs professionnels, toujours avec un regard vigilant du tuteur.

Tableau des effectifs - répartition ♀/♂ - âge moyen - ancienneté moyenne

	Nombre de salarié	Age moyen (années)	Ancienneté moyenne (années)
FEMMES	4	35,5	10
HOMMES	1	35	10
TOTAL	5	35,40	10,00

Les ressources humaines à disposition de l'établissement en 2022 se composent de 5 salariés budgétés et deux cadres de direction à temps partiel dont la charge salariale est imputée à un établissement à prix de journée, le Foyer Des Jeunes.

En 2021 et 2022, suite à une réponse positive à un appel à projet dans le cadre du Plan de Soutien aux Associations de Lutte Contre la Pauvreté pour l'action « Prend de toi et de ton toit », nous avons pu, sur cette action spécifique, bénéficier d'un financement non pérenne nous permettant de renforcer l'équipe des travailleurs sociaux titulaires

Au regard de l'intérêt de l'intervention de cette TISF, nous souhaitons évaluer plus précisément son impact sur l'accompagnement proposé pour rechercher le moyen de pérenniser cette prestation.

Le bilan social de ce petit service se doit d'être commenté au regard de deux indicateurs importants ; le taux d'absentéisme et les mouvements de personnel.

Mouvements des personnels

	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
FEMMES	1	0
HOMMES	1	0
TOTAL	2	0

	Jours arrêt maladie	Jours accident du travail
FEMMES	23	1
HOMMES	14	0
TOTAL	37	1

Commentaires :

L'absentéisme :

2021, nous avait amené à constater des jours d'absences pour maladie dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

En 2022, les 37 jours d'arrêt sont également à mettre sur le compte de cette pandémie.

Un seul jour d'arrêt pour accident du travail a été déclaré et pourtant il concerne un évènement qui a pu traumatiser l'équipe : le décès par mort violente d'un bénéficiaire ne pouvait que fortement impacter les salariés l'ayant accompagné.

Ils n'ont pas souhaité se mettre plus en retrait ou bénéficier d'actions de soutien spécialisées, mais ce drame ne peut que marquer la carrière de tout travailleur social.

Les mouvements du personnel :

Le départ en fin d'année 2021, d'une salariée importante de par son ancienneté, son caractère et ses compétences a donné lieu à l'embauche à diplôme équivalent d'un salarié ayant déjà œuvré dans l'Association au Foyer des Jeunes.

Comme stipulé ci-dessus, le contrat de la TISF intervenant dans le cadre d'une action non pérenne a été renouvelé jusqu'à la fin d'année 2022.

Concernant les mouvements des personnels engendrés par l'activité de notre service nous ne devons pas occulter la gestion des salariés entrant et sortant dans le cadre des emplois proposés sur l'action FAJ CO même s'ils n'apparaissent pas sur le tableau ci-dessus.

Nous aborderons dans un autre chapitre l'activité réalisée dans le cadre des actions collectives de Fond d'Aide aux Jeunes, mais devons évoquer ici la gestion des ressources humaines en lien avec les contrats signés

Si l'intérêt éducatif est explicité plus loin dans cet écrit, il faut rappeler que 35 jeunes se sont vu proposer des contrats de 30 heures leur permettant pour majorité de bénéficier d'un premier emploi dans leur parcours d'insertion. Les entretiens avant embauche, les dossiers administratifs, les temps de bilans sont gérés par l'agent administratif et la chef de service.

De plus ces 35 jeunes en CDD courts ont amené le service comptable et les ressources humaines de l'association à effectuer les mêmes démarches que pour tous les salariés de la SE 10. (Rédaction des contrats, soldes de tout comptes, suivi budgétaire...).

La vie institutionnelle

A. Dispositif ALT/FNAVDL

Depuis 2021, un poste supplémentaire a été ouvert suite à l'appel à projet « Prendre soin de soi et de son toit », rattaché au dispositif ALT.

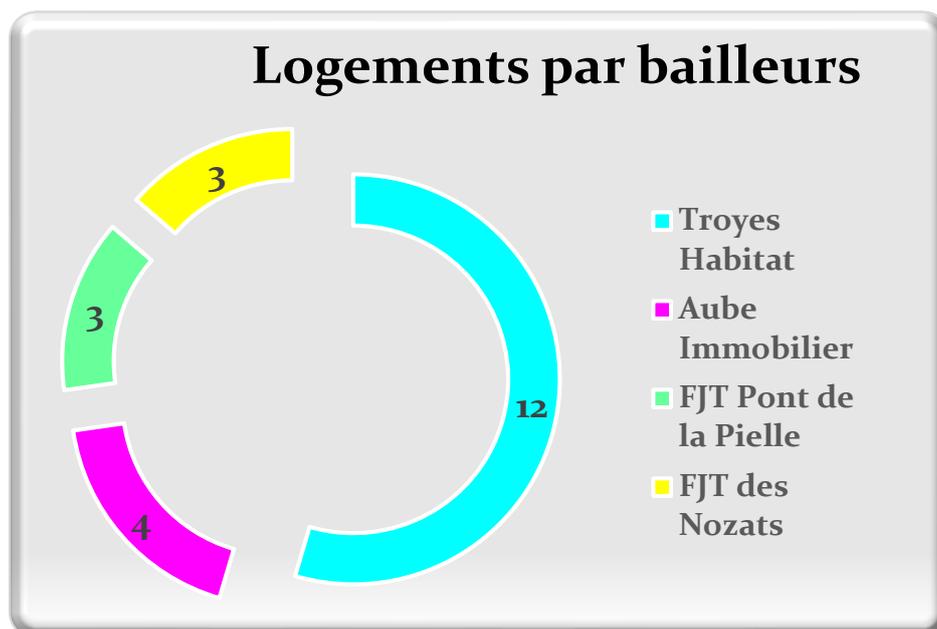
Pour cette année 2022, Madame PIERROT et Madame CHABROUX ont su trouver un équilibre dans l'organisation du service. Ce poste supplémentaire permet de garder un œil plus vigilant sur l'entretien du parc locatif, d'avoir une relation plus assidue avec les différents prestataires et surtout de garder une continuité dans l'accompagnement.

Madame PIERROT s'est appropriée le poste ainsi que les différentes missions qui lui incombent et a su créer une relation avec le public. Nous avons ainsi modifié les contrats d'hébergements et le montant des cautions demandées pour inciter le public à garder un bon rythme quant à l'entretien de leur hébergement.

Toute l'équipe espère que ce poste sera reconduit sur les années à venir.

Depuis l'augmentation des produits de premières nécessités, dû à l'inflation, certains jeunes hébergés ont rencontré des difficultés et nous ont sollicité pour des colis alimentaires. Certains d'entre eux ont pu bénéficier des aides exceptionnelles de l'Etat.

Logements par bailleurs

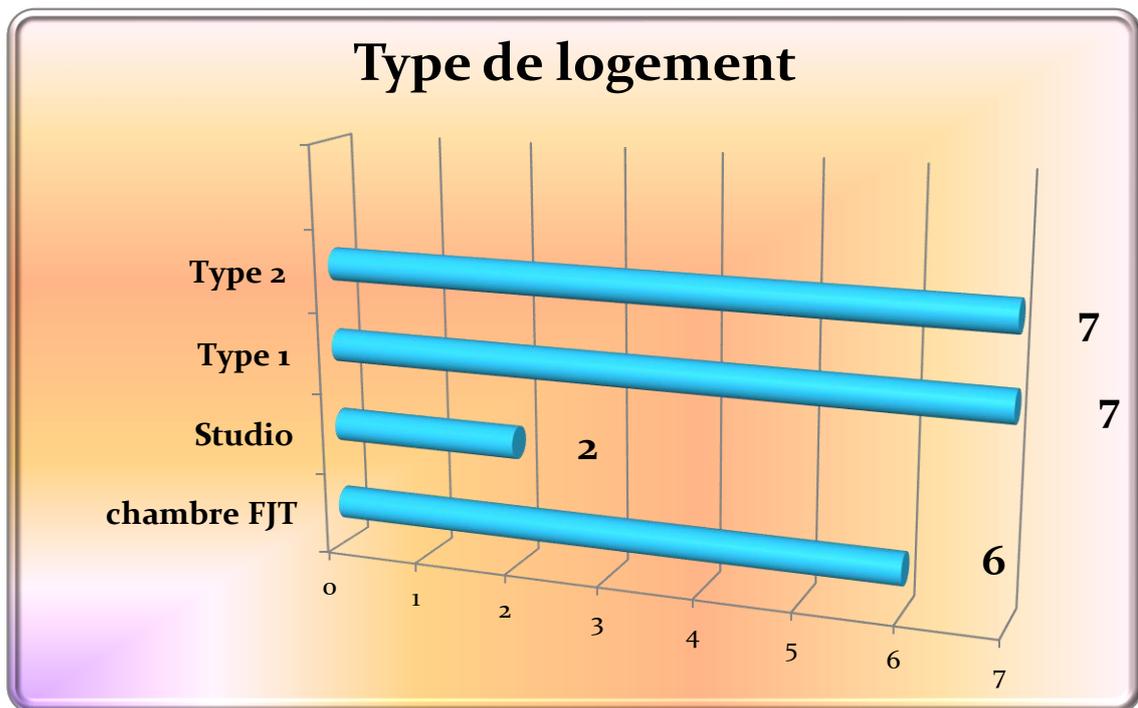


L'accès à un hébergement est primordial dans la construction d'un projet personnalisé. Il permet de se stabiliser et de pouvoir se projeter. L'accompagnement proposé par le dispositif ALT est global et permet de cibler un plus large public.

Cette étape via les hébergements ALT est parfois cruciale dans le parcours de certains jeunes.

Il est primordial que le public, souvent en grande précarité sociale et affective, reprenne confiance en lui et stabilise sa situation. L'hébergement est également un lieu de rencontre entre le public et le travailleur social qui l'aide à construire ses projets.

Pour se faire, le service Hébergement loue 6 chambres en Foyers de Jeunes Travailleurs réparties sur le site de la résidence des Nozats et la Résidence du Pont de la Pierre. Il s'agit toujours de pouvoir évaluer la capacité de notre jeune public à gérer la solitude et la tenue d'un futur appartement.

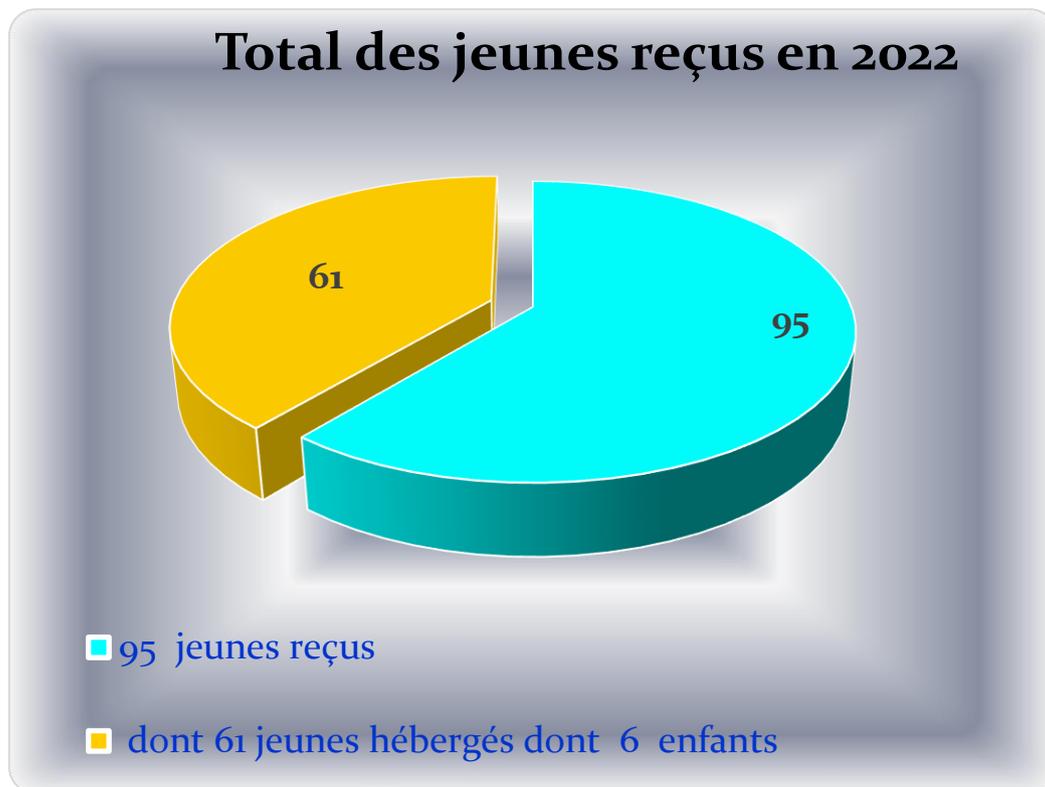


Les logements ALT sont essentiellement loués auprès de Troyes-Aube Habitat. Nous sommes en attente d'un relogement pour trois appartements situés dans le quartier Vouldy/Jules Guesde.

Ces transitions d'hébergement sont parfois nécessaires avant de leur confier un logement en Bail glissant, voire à leur nom.

Dans la mesure du possible, nous favorisons les Type 2 pour les couples, avec ou sans enfant, ou pour les familles monoparentales.

a. Le public reçu



A chaque admission, une convention d'hébergement temporaire ainsi qu'un contrat d'objectifs sont signés avec le jeune et le service.

Ce contrat permet d'avoir un point de départ de l'accompagnement mais surtout de pouvoir évaluer les objectifs, atteints ou non, au bout des 6 mois. Ce contrat est renouvelable, en fonction de l'évolution du jeune et maximum de 6 mois supplémentaires. De manière générale, le contrat propose les objectifs suivants :

- Mettre à jour la situation administrative (CSS, carte d'identité, avis d'imposition...)
- Ouvrir un compte bancaire et un livret A pour la réalisation d'une épargne,
- (Re)prendre contact avec les dispositifs d'insertion, Mission locale, Contrat Engagement Jeune, Pôle Emploi, Intérim...
- Faire un état des lieux des dettes éventuelles ou de justice
- Accompagner à la recherche de professionnels de santé

- Accompagner au bon fonctionnement d'un logement

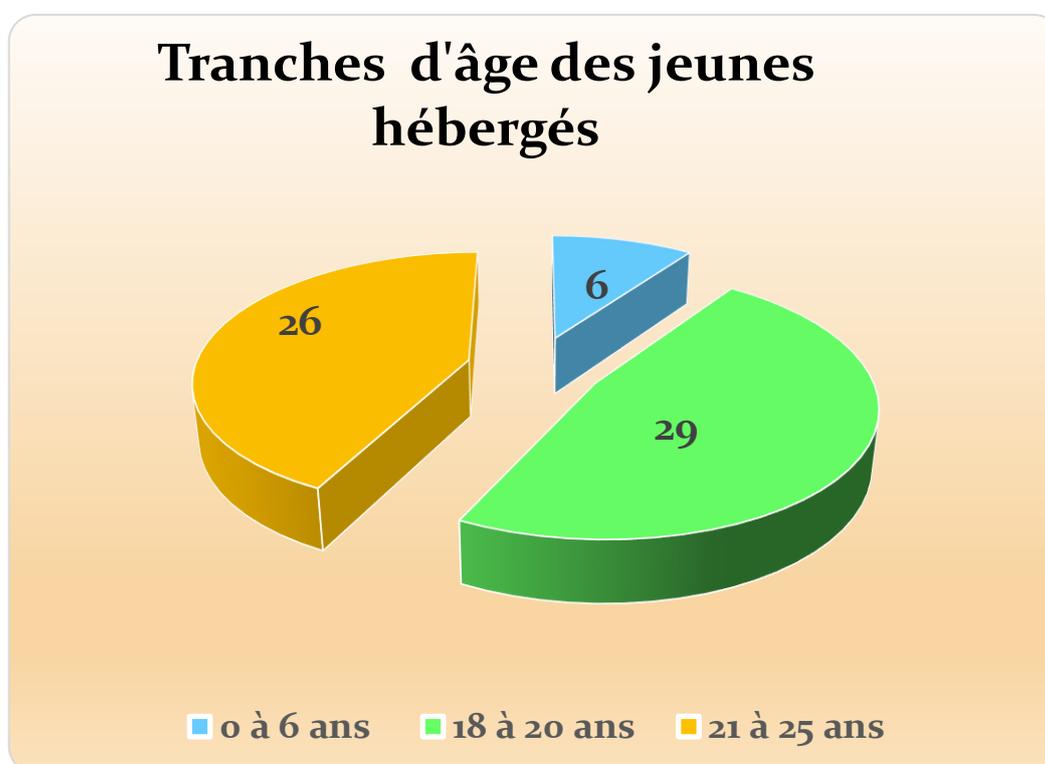
Ce contrat est signé par le jeune concerné ainsi que par la direction. Celui-ci sert de support en cas de non-respect de l'engagement.

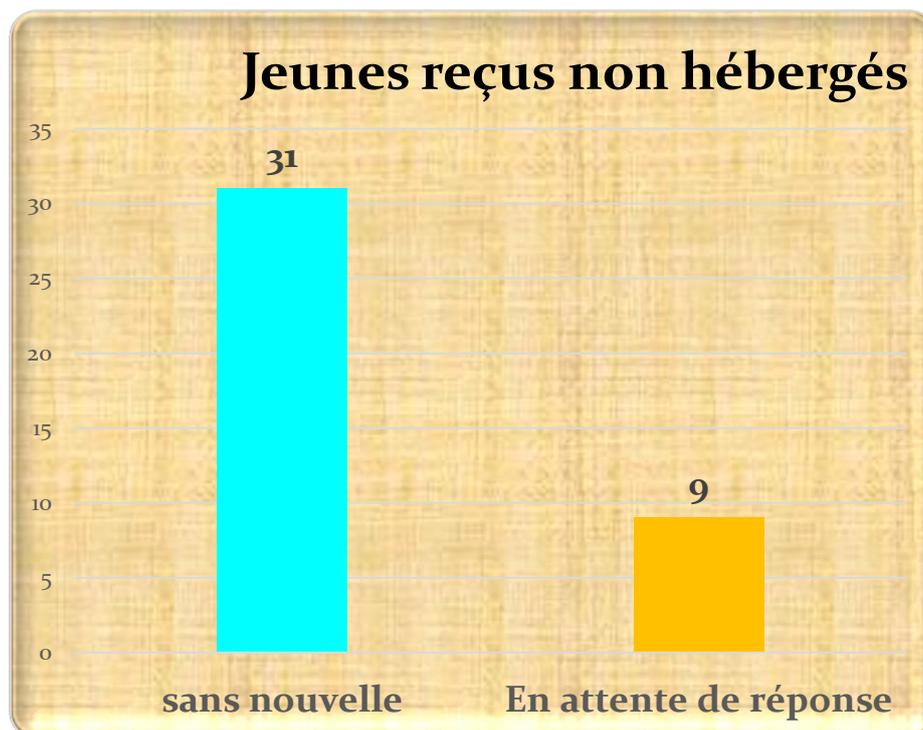
Nous notons une augmentation conséquente du public reçu. En effet en 2021, nous avons rencontré 64 personnes en demandes d'hébergement contre 95 en 2022. Le nombre de personne hébergée est également en hausse, puisque cette année 61 personnes ont été accueillies dont 6 enfants.

Nous observons que le motif principal de la demande d'hébergement est lié à une rupture familiale, plus précisément une mise à la rue du domicile familial.

Depuis cette année, nous remarquons que la tranche d'âge du public hébergé est plus jeune que l'an passé. En effet, nous avons reçu beaucoup de futur majeur ou des réorientations de la part des structures accueillants des contrats jeunes majeurs.

Certains jeunes ont anticipé leur majorité en rencontrant le service avant d'être mis à la rue.



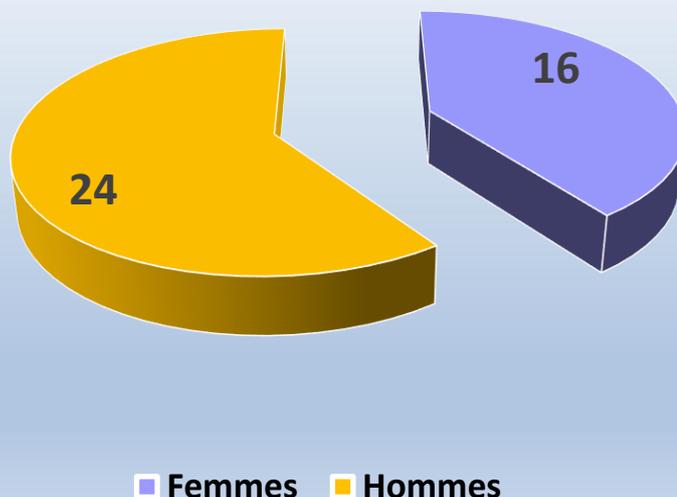


Nous avons également rencontré des jeunes parents, célibataires, récemment séparés durant la grossesse ou les premiers mois du bébé.

Nous notons d'ailleurs que les jeunes accueillis avec enfants, font partis de la tranche d'âge 18-20 ans.

Ce public a une méconnaissance des démarches administratives liées à leur enfant. Nous mettons ainsi en place un accompagnement en lien avec nos missions de protection de l'enfance.

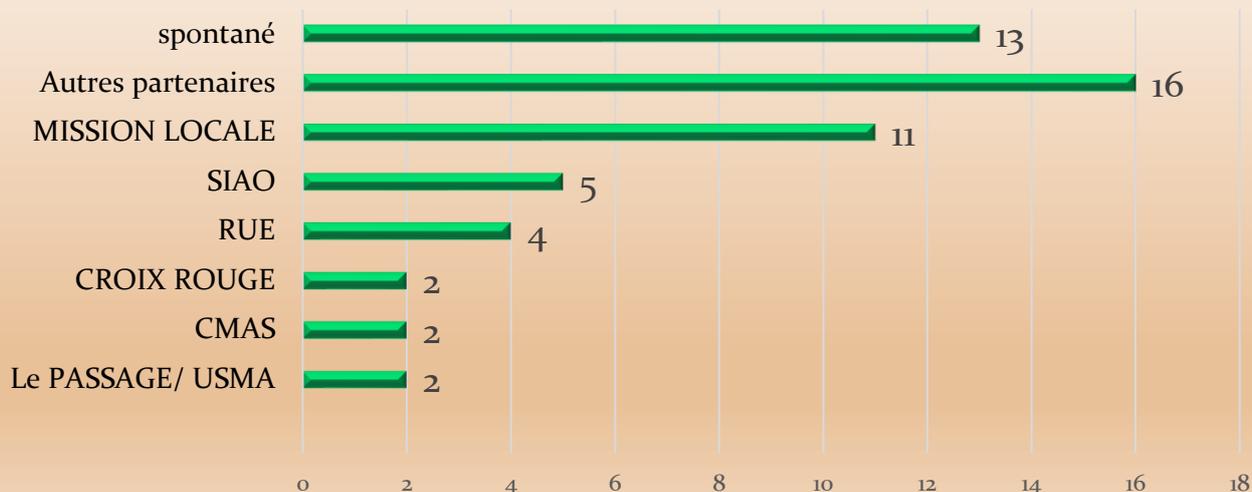
Jeunes reçus non hébergés



Cette année, 34 personnes n'ont pas été hébergées, soit par manque de place, soit parce qu'elles n'ont pas donné suite ou ont trouvé une autre solution, soit parce que le dispositif ne correspond pas au profil (Pathologie psychologique trop instable, errance trop ancrée, « Ras le bol » du travailleur social).

Certains nous recontactent quelques mois plus tard pour réenclencher leur demande d'hébergement car la solution qu'ils avaient n'a pas tenue et se retrouvent dans une situation précaire. Quelques-uns se voient dans l'obligation de quitter le Département au vu de la saturation des places d'hébergements.

Jeunes hébergés en ALT/AVDL orientés par.....



Le nouveau dispositif de la Mission Locale « Loj'toît » nous a orienté un grand nombre de jeunes.

Lorsque la CESF de la Mission locale reçoit un public pour lequel elle évalue une fragilité, elle préconise un entretien avec notre service.

Généralement le public est par la suite hébergé dans un premier temps sur l'ALT avant une réorientation sur le dispositif du Bail Glissant.

Depuis le remaniement interne du CMAS, sans interlocuteurs dédiés au public 18-25ans, seulement deux personnes nous ont été orienté.

Nous avons rencontré du public accompagné par le dispositif DYNAMO, le Centre Départemental de l'Enfance, des Assistants de Service Social (...) qui par la suite nous ont présenté eux-mêmes d'autres jeunes non connus des dispositifs.

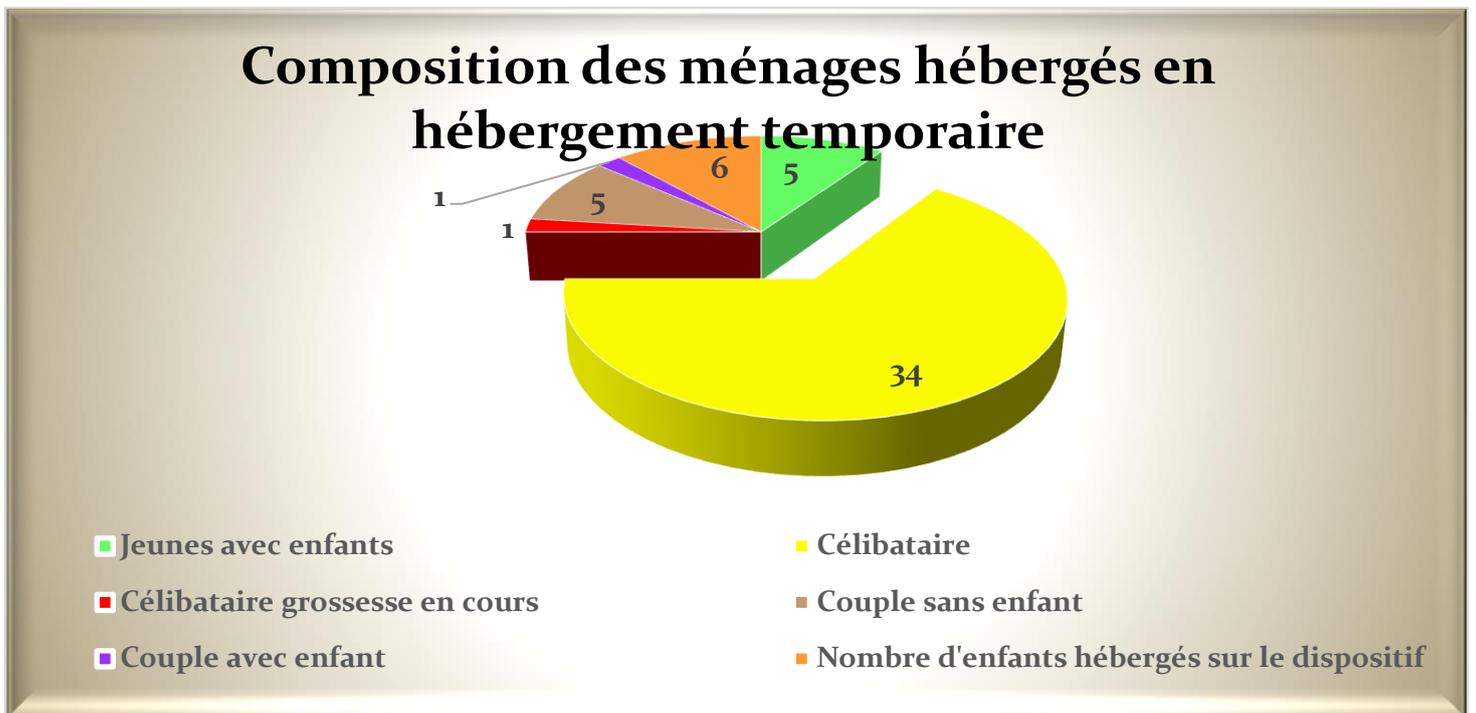
Seulement 5 personnes ont été orienté par le SIAO, ceci peut s'expliquer par l'arrivée de grosses compositions familiales Ukrainiennes, plus difficiles à reloger.

Un relai se fait toujours au sein de la Sauvegarde, comme par exemple une rencontre faite par le service d'éducateurs de rue qui va orienter la personne sur le dispositif ALT. Toujours dans l'idée de favoriser la stabilité et l'évolution du public, en lui proposant des étapes vers son autonomie.

Le service ne peut répondre favorablement à toutes les demandes d'hébergements. En effet, pour certains le dispositif ne correspond pas au profil, souvent fragile et nous les invitons à se rapprocher du 115 et du SIAO.

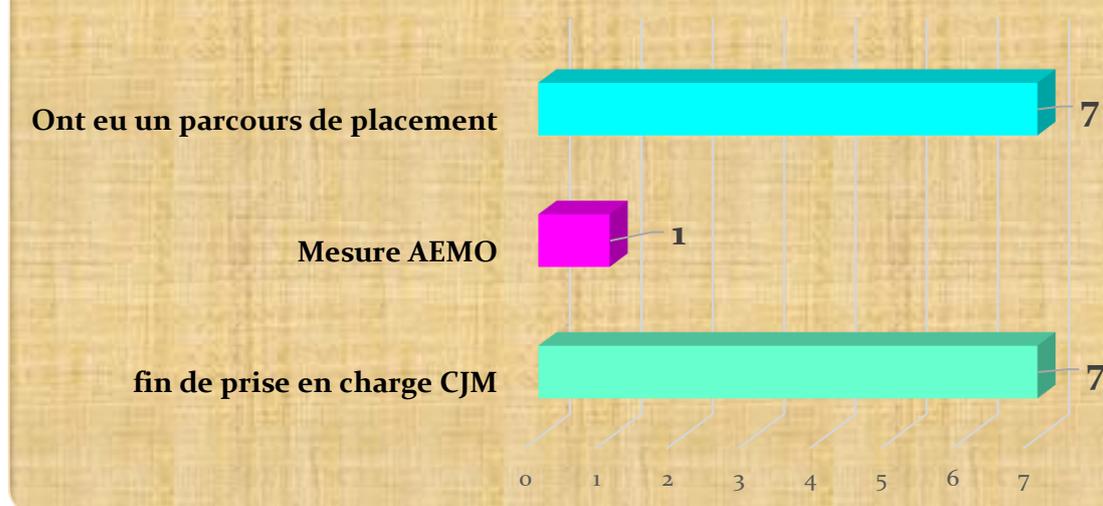
Nous rappelons que le service propose un hébergement contractualisé d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois selon l'évolution de parcours.

b. Le public hébergé



La part des célibataires est une fois de plus majoritaire. Comme expliqué plus haut, nous avons eu des familles monoparentales. Ces dernières ont été hébergées dans un premier temps sur le dispositif ALT, pour ainsi ouvrir les droits liés à l'enfant et permettre à l'équipe d'évaluer la gestion budgétaire, la relation avec l'enfant, l'entretien du logement etc...avant d'être orientées vers le dispositif du bail glissant. Cette étape de transition peut s'avérer plus longue pour certains qui rencontre des difficultés dans ce nouveau rôle de parent.

Jeunes hébergés connus de l'ASE



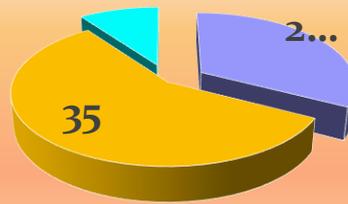
Nous avons des missions de protection de l'enfance, c'est dans ce cadre que l'équipe garde un œil vigilant sur ces parents en devenir et les accompagnent auprès des services adéquats tels que la PMI, le centre de planification, le service gynécologique, des lieux d'activités proposés aux enfants....

Cette année nous avons accueilli 2 enfants de 5 ans, ainsi que 4 bébés de 0 à 1 an, tous issus de familles monoparentales.

Comme chaque année, nous constatons une part importante de jeunes connus par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ceci s'explique par l'orientation des jeunes en fin de prise en charge « jeune majeur » (Passage, Foyer des Jeunes, CDE, AJA...). En effet, certains sont encore trop fragiles pour évoluer en autonomie et ont besoin de ce relais.

55 jeunes hébergés en ALT/ AVDL et 6 enfants



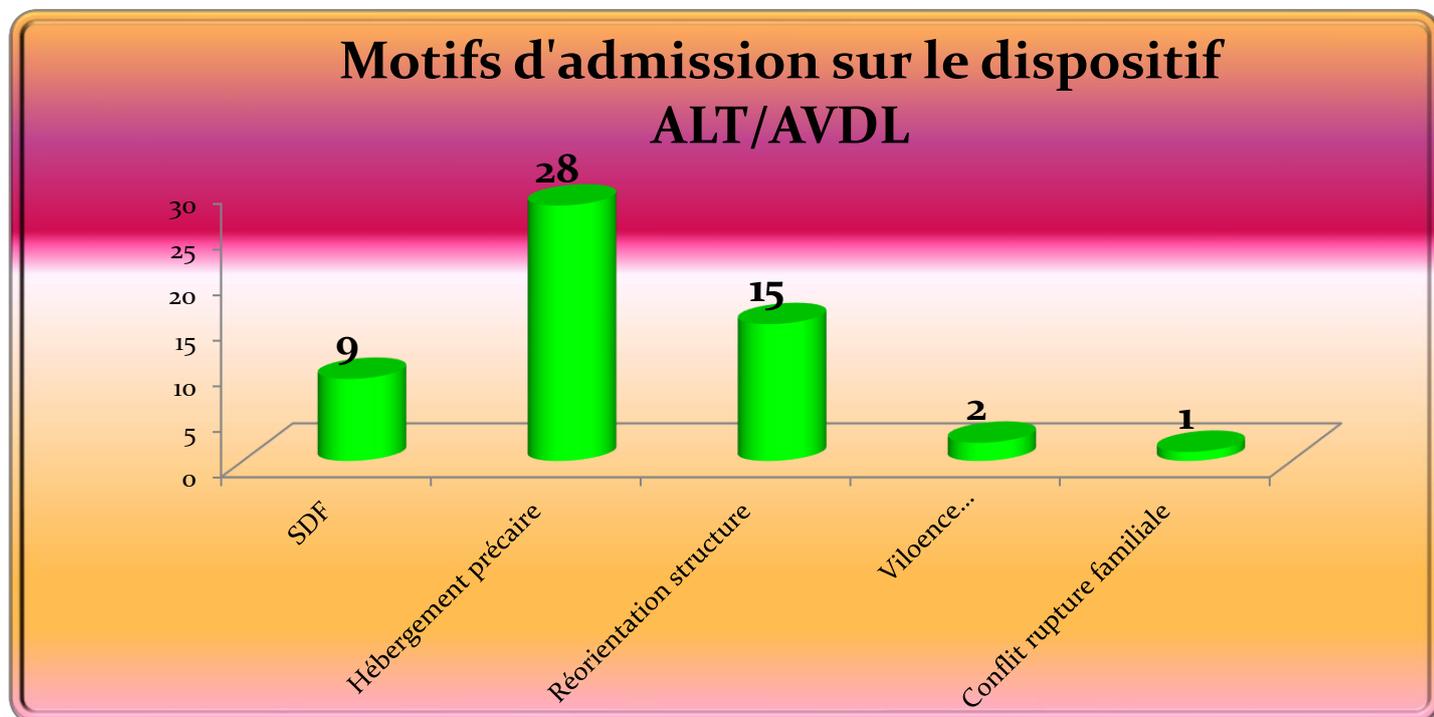
■ Femmes ■ Hommes ■ Enfants

Le nombre d'hommes hébergés est encore plus élevé que celui des femmes.
Le SIAO met la priorité sur l'hébergement des plus fragiles, à savoir les femmes et les enfants.

Ceci pourrait expliquer les demandes plus importantes que nous avons pour des jeunes hommes.

Le service ALT propose de l'hébergement individuel, à l'inverse de la majorité des dispositifs type CHRS, ce qui peut être compliqué pour un public jeune et qui plus est, pour certain, qui ont toujours connu de la collectivité lors du placement.

c. Situation des jeunes à leurs arrivées sur le dispositif



Le service hébergement peut accueillir en direct du public, sans orientation du SIAO.

Ce dernier est tout de même informé du public accueilli, via les statistiques de l'Etat ou bien les commissions d'hébergement ou les commissions AVDL.

Les motifs de demande d'hébergements sont souvent liés à une rupture familiale entraînant une mise à la rue du domicile parental.

Le jeune va alors errer d'un hébergement à un autre sans jamais y être en sécurité. Nous avons de plus en plus de demandes d'hébergement d'urgence, or nous ne sommes pas un service d'urgence et nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations.

Nous avons priorisé le public déjà en insertion, type formation, Mission Locale, apprentissage, pour ainsi éviter un abandon de leur parcours professionnel. L'insertion des jeunes passe aussi par la stabilité d'un logement.

Les bailleurs sociaux restent réticents à confier un logement au regard de la fragilité des ressources de notre public. Le projet professionnel reste non abouti et la précarité sociale nécessite un accompagnement global.

Les dispositifs d'hébergement nous sollicitent pour une évolution de parcours du public vers un hébergement individuel.

A l'inverse, certains jeunes hébergés ne correspondent pas au fonctionnement du service et nous leur proposons de les réorienter vers une structure plus adaptée (présence quotidienne et nocturne, restauration...).

Nous essayons de répondre au mieux et au plus vite, aux demandes de personnes subissant des violences afin de leur assurer une mise à l'abri. Nous les accompagnons dans ces démarches vers les dispositifs concernés : Association pour femmes, service de police...

d. L'accompagnement proposé

Notre dispositif ALT/ AVDL permet d'offrir aux jeunes en errance un lieu à investir afin qu'ils puissent prendre le temps d'élaborer leur projet de vie. Nous faisons signer à chacun un « contrat de séjour » de 6 mois renouvelable, sur lequel figure un règlement propre au service Hébergement et logement, ainsi qu'un engagement à s'investir dans un accompagnement social et éducatif régulier.

Le poste AES de Madame PIERROT a permis un meilleur encadrement du public dans la gestion et l'entretien du logement et ainsi a dégagé du temps éducatif à Madame CHABROUX. Ce fonctionnement permet à l'équipe de rencontrer plus souvent le public et donc de mieux l'accompagner.

Nous nous engageons à travailler avec le public sur les points suivants :

- **L'accès aux droits fondamentaux**

Nous accompagnons chaque jeune dans l'ouverture ou l'actualisation des dispositifs de droit commun, tels que l'ouverture des droits à la CPAM, l'inscription auprès de l'administration fiscale, l'actualisation des documents d'identité, etc...

La convention signée avec la CPAM a permis aux services de pouvoir traiter en urgence les demandes de couvertures santé et d'avoir un interlocuteur privilégié.

- L'insertion professionnelle

Chaque jeune se doit de se mobiliser autour d'un projet professionnel ; celui-ci reste parfois à construire et dans bien des cas à maintenir. Ainsi, nous restons en lien avec les organismes de formation, les chantiers d'insertion, les conseillers Mission locale et Contrat Engagement Jeune, pour s'assurer de la bonne intégration du jeune ou des éventuelles difficultés rencontrées.

L'encadrement des jeunes en contrat Fond Aide aux Jeunes collectif, une nouvelle orientation a vu le jour. En effet, certains jeunes employés ponctuels évoquent alors, durant cette semaine de travail, des difficultés d'hébergement. Ils nous sont alors orientés pour leur présenter le dispositif en vue d'un éventuel hébergement.

- L'insertion sociale

Nous continuons toujours à veiller à ce que le jeune découvre et s'imprègne du réseau local (médecin, crèche, maison de quartier, mairie, associations, commerces...)

Il s'agit d'autre part, d'apprendre au jeune à bien vivre dans son lieu d'habitation en côtoyant et respectant son environnement et son voisinage. Madame PIERROT a instauré une visite hebdomadaire dans les hébergements. Nous constatons que certains jeunes ont besoin d'un accompagnement physique, afin de leur montrer comment entretenir un logement et pour lesquels il est essentiel d'être dans le « faire avec ».

Nous entretenons avec les bailleurs et prestataires des liens réguliers afin de s'assurer que notre public ne pose pas de difficultés sur les logements qui leurs sont confiés. Ceux-ci nous sollicitent en cas de troubles du voisinage causés par les hébergés, et inversement nous nous permettons de les alerter lorsque les locataires de leurs parcs locatifs causent des nuisances.

- L'accompagnement budgétaire

Un point préalable est effectué avec le jeune afin d'évaluer son budget et la manière dont il le gère (ressources charges et dettes éventuelles). Cet accompagnement est fondamental puisque l'objectif de l'ALT/AVDL est de permettre au jeune d'être suffisamment autonome pour accéder à son propre logement, et plus tard le conserver, par le biais d'un bail glissant ou d'un accompagnement AVDL.

La majorité des hébergés ont des dettes, souvent majorées, relatives à des amendes (SNCF, TCAT, scooter...). Nous nous mettons donc en lien avec les

différents créanciers, afin de geler la dette et proposer un plan d'apurement à hauteur de leurs ressources. Il nous faut aussi amener notre public souvent réticent à régler leurs dettes, à admettre que cette démarche est un préalable à une normalisation de la gestion de leur budget.

- **L'accompagnement à la parentalité**

Nous accompagnons régulièrement des jeunes avec enfant ou en pleine grossesse. Cette année nous avons eu uniquement des demandes de familles monoparentales. L'ex conjoint ne fait plus parti de la vie de l'hébergé et de son enfant. Nous veillons toujours à ce que le réseau de partenaires tels que : la PMI, les maternités, le corps médical et paramédical, recherches de mode de garde, soient présents afin de favoriser l'accompagnement. Nous leur proposons également un accompagnement vers le système judiciaire, avocat, JAF, médiateur...pour faire valoir leurs droits et répondre au mieux à leurs inquiétudes.

Sur le plan matériel, nous nous attachons à donner les moyens aux jeunes d'accueillir leur enfant dans les meilleures conditions, en veillant à l'acquisition de matériel de puériculture nécessaire, ainsi qu'à l'ouverture des dispositifs de droit commun pour l'enfant.

Il est également fondamental de préserver la bienveillance en gardant un œil vigilant sur le développement de l'enfant, en lien avec nos missions de protection de l'enfance.

- **L'accompagnement administratif au séjour**

L'accompagnement dans la régularisation des droits au séjour occupe toujours une place importante dans notre pratique. La préfecture a gardé le fonctionnement de la crise sanitaire de prise de rendez-vous. Nous avons dû soutenir un jeune homme en cours de régularisation ayant reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français. Il a été primordial de se mettre en lien avec les services de la justice et ainsi faire appel à cette décision. Monsieur est à ce jour régularisé et a repris son contrat de travail.

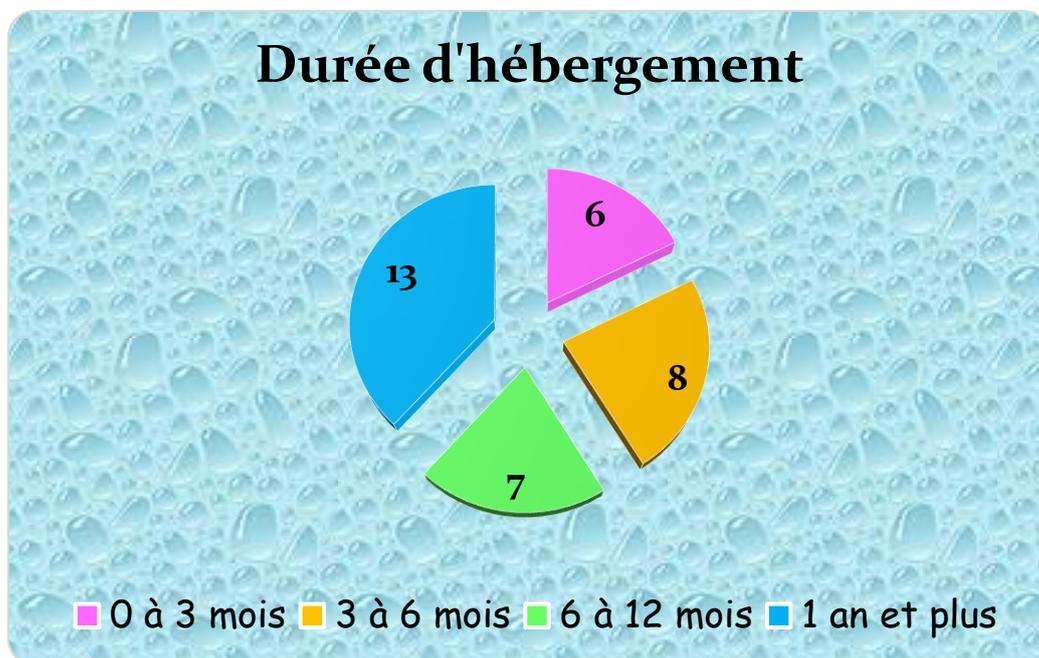
- **L'accompagnement dans les démarches judiciaires**

Tantôt victimes, tantôt auteurs, nous travaillons en partenariat avec les instances judiciaires et les associations s'y rattachant telles que :

- Le SPIP (port du bracelet électronique dans nos hébergements)
- STEMO (suivis de mesures)

- Avocats/huissiers/notaires
- Juges des Affaires Familiales
- CIDFF/AVIM
- Services de police
- Finances Publiques

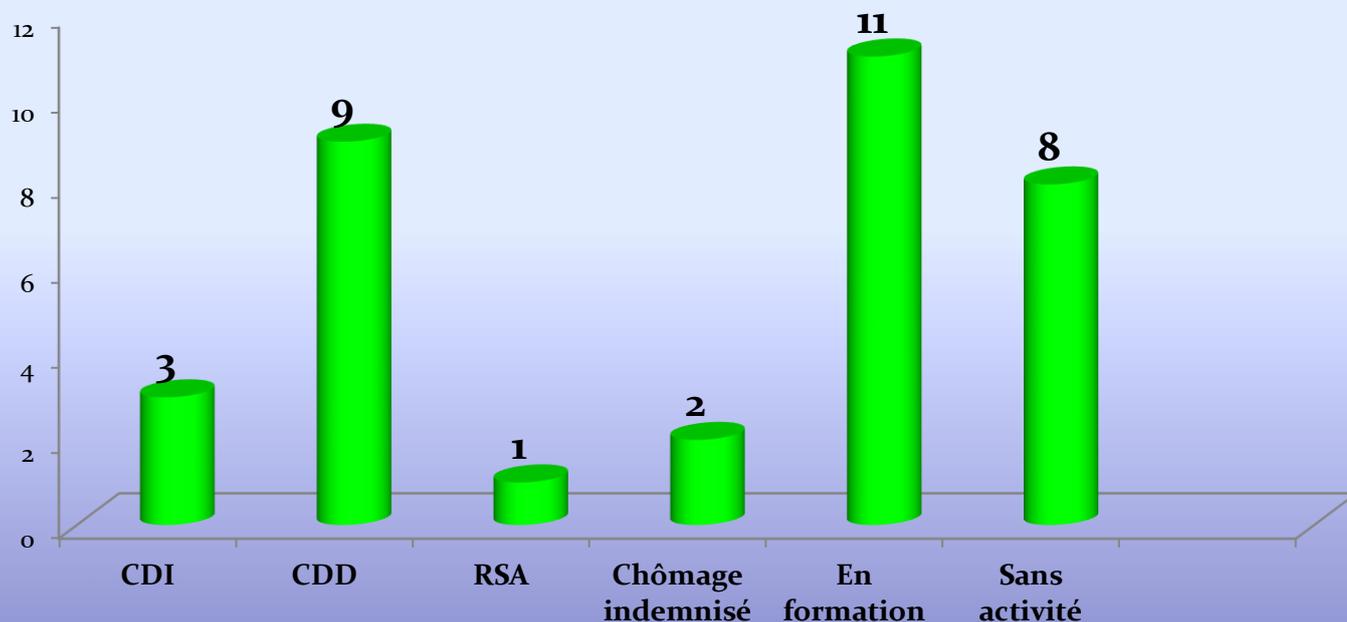
e. L'évolution et leur départ



La durée d'hébergement cette année s'est prolongée de quelques mois. En effet, à la sortie des restrictions sanitaires, le public actif a pu reprendre les activités suspendues. Nous avons ainsi continué l'accompagnement jusqu'à stabilisation des ressources et donc réorientation vers un logement avec un AVDL, en Bail glissant, ou un logement autonome.

6 personnes ont eu un contrat de moins de trois mois, car le service n'était pas adapté à leur profil, encore trop fragile et trop éloigné de l'insertion.

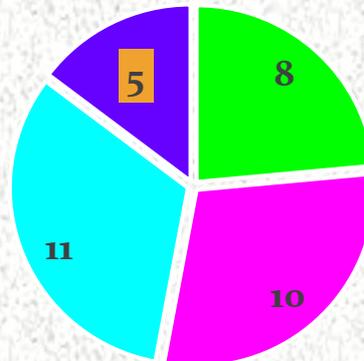
Situation professionnelle à la sortie de l'ALT/AVDL



Certains ont quitté le dispositif pour prendre un logement autonome, d'autres ont été exclus par manquement au contrat d'hébergement qu'ils avaient signés et d'autres ont basculé sur le dispositif du bail glissant.

Les 8 personnes « sans activité » qui ont quitté le dispositif, sont sorties après leur fin de contrat, qui n'a pas été renouvelé au bout des 6 mois, dû à un manque d'implication ou bien ont été réorienté sur une autre structure. Nous notons que 3 personnes ont signé un CDI.

Ressources à la sortie



■ 0 euros

■ 300 à 600 euros

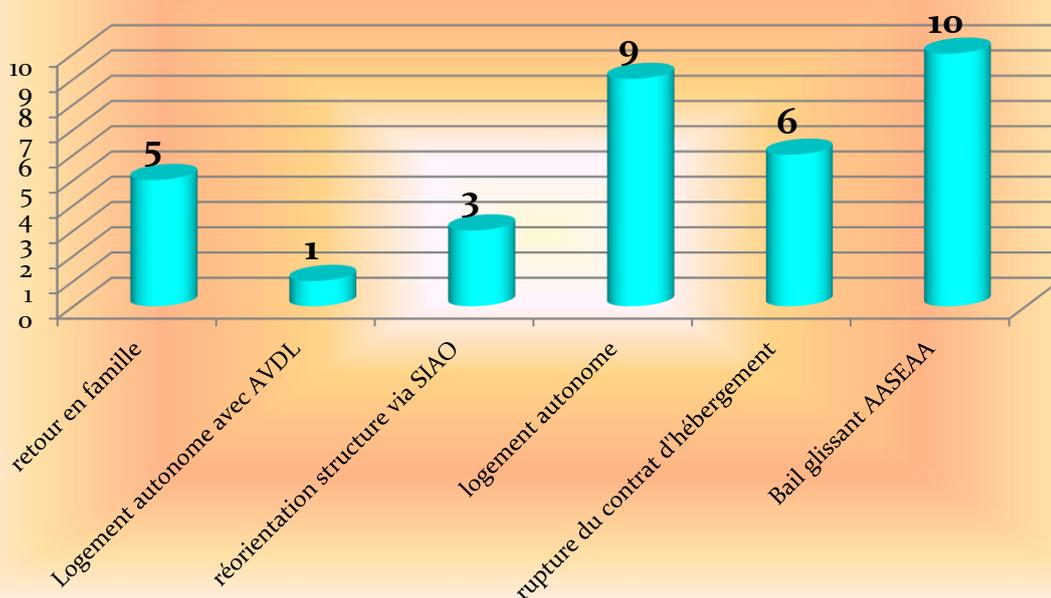
■ 600 à 1000 euros

■ Plus de 1000 euros

Nous observons une forte augmentation de la part de jeune ayant des ressources de plus de 600€. En effet, cette année beaucoup d'entre eux sont en apprentissage avec le CFA de Pont Sainte marie, en restauration ou dans le bâtiment. D'autres ont multiplié les missions d'intérim et ainsi touché plus de 1000€. Cependant ce type de contrats restants précaires, le public ne peut pas accéder à un logement par le circuit classique. Nous préférons stabiliser les ressources et surtout les documents d'identités. Le public ayant des ressources, ce dernier a pu s'acquitter de sa participation financière liée à son hébergement. Ceci nous a également permis de travailler sur le budget. Ce dernier est d'ailleurs difficile à tenir pour le public qui envoie une certaine somme à sa famille restée au pays, de ce fait le reste à vivre est moindre.

Nous proposons au public ayant des ressources, de mettre de l'argent de côté pour mieux préparer leur départ et l'aménagement de leur futur logement (caution, achat mobilier, électroménagers, ouvertures des compteurs fluides...). La projection de responsabilités financières et citoyennes reste difficile à consolider. La réalité de la « vie d'adulte » leur semble compliquée à gérer : horaires des administrations, obligations citoyennes, priorité budgétaire...

Que sont devenus les jeunes sortant du dispositif ALT/AVDL



Nous constatons une forte augmentation des personnes se dirigeant vers un logement autonome, de 3 l'an passé nous sommes passés à 9 personnes en 2022. Ce public était hébergé en ALT suite à « une erreur de parcours », une rupture de couple ou bien encore un manque de stabilité.

L'accompagnement que nous avons proposé leur a permis d'acquiescer un certain équilibre et une certaine autonomie. L'hébergement a pu les stabiliser et les soutenir dans leur démarches professionnelles et personnelles. Seul une personne a été orientée vers l'AVDL, après concertation en réunion d'équipe nous avons décidé de ne pas proposer d'un accompagnement en bail glissant, car il était nécessaire de faire une rupture avec la Sauvegarde.

Pour les autres, le bail glissant n'étant pas envisagé, nous les avons accompagnés dans la constitution du dossier logement ou orienté vers Loj'toît de la Mission locale.

Nous sommes parfois malheureusement dans l'obligation de mettre fin à certains contrats d'hébergement pour différents motifs ; le jeune n'occupe pas ou trop peu le logement, il y a un gros manque d'hygiène à répétition sur le lieu d'hébergement, manquement au contrat d'hébergement, le jeune part sans donner de nouvelle...

B. Dispositif Bail glissant

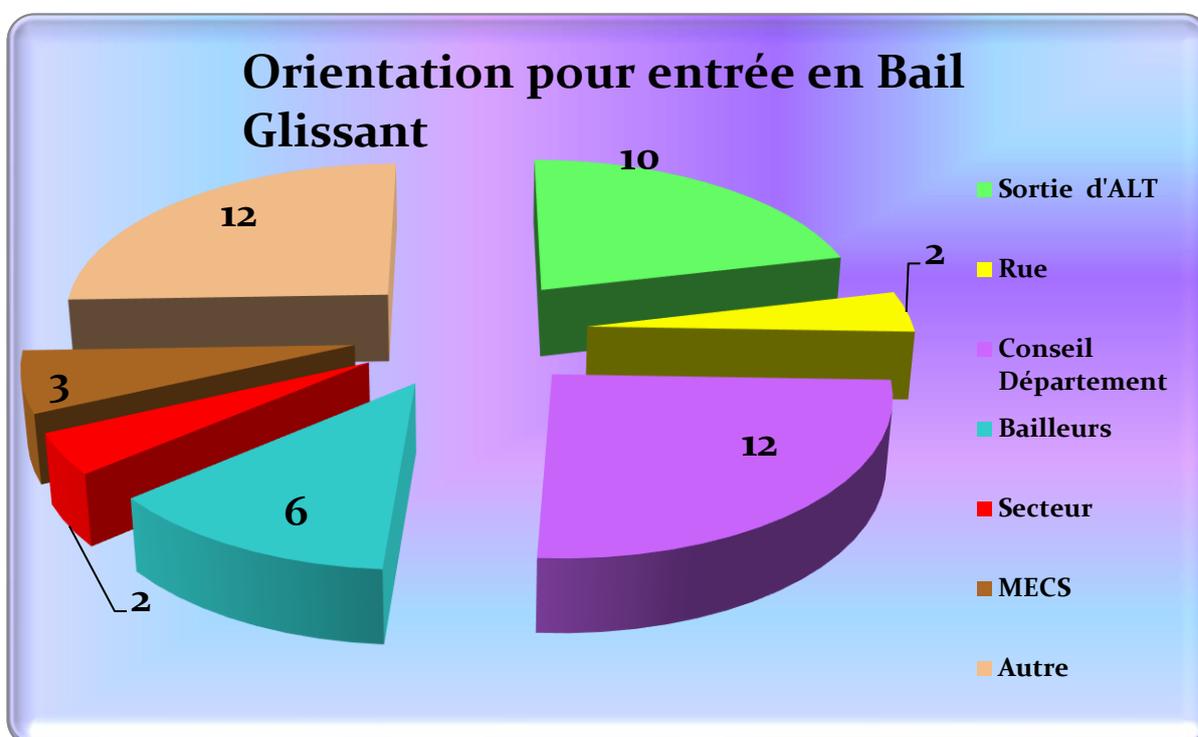
Il s'agit de proposer un logement adapté à la composition familiale et à la situation économique et sociale des personnes.

Le service propose un accompagnement social global et individualisé.

Le bail glissant est un outil d'insertion permettant à des personnes en difficultés d'accéder au statut de locataire.

La durée du bail glissant, 12 mois renouvelable, permet au(x) sous locataire(s) de devenir autonome(s) dans les démarches diverses.

1. Le public logé



a) Les orientations

Quatorze personnes ont été orientées par le Conseil Départemental via le Cos ou les travailleurs sociaux de secteur.

S'ajoutent 6 personnes envoyées par les Bailleurs. Dans ces deux cas de figure, les personnes présentent des fragilités représentant un frein à l'accès à un logement autonome.

Il peut s'agir par exemple :

- De jeune mère de moins de 25 ans ou d'un jeune couple faisant leur première demande de logement.
- De personnes ayant déjà eu un appartement avec un Bailleur social ou privé, mais ayant connu une expulsion locative notamment pour impayés de loyer. Un dossier DALO est constitué et la commission COS désigne un Bailleur, dans certains cas la personne, le Bailleur ou le Conseil Départemental demande notre accompagnement.

Nous pouvons constater que certaines de ces personnes envoyées par le COS ou les Bailleurs acceptent notre accompagnement en Bail Glissant par « obligation ». Le cas échéant, elles ne pourraient accéder à un logement. La relation avec le travailleur social reste difficile à établir.

En 2022, un nouveau partenaire est à l'origine de nombreuses nouvelles orientations : Le dispositif Log'Toit mis en place par la région Grand Est et la Mission Locale de Troyes. Ces jeunes ont en moyenne moins de 25 ans avec des ressources et une situation professionnelle fragile (CDD, Apprentissage...). Ils n'ont jamais eu de logement autonome et sont demandeurs d'un accompagnement social.

Une rencontre a été organisée au cours de l'année 2022 avec ce nouveau partenaire afin de clarifier et de mieux cibler le public pouvant correspondre au Bail Glissant.

Nous rencontrions dans un premier temps des jeunes en demande urgente de logement, mais qui n'avaient pas toutes les conditions requises pour accéder au Bail Glissant dans l'immédiat. Par exemple, un trop grand nombre de documents manquants pour constituer la demande, un budget restreint ou non maîtrisé, et surtout des jeunes sans aucun ameublement de première nécessité (couchage, matériels électroménagers de base).

Le point fait sur ces objectifs, l'orientation s'est de suite vue mieux adaptée.

Motif d'admission

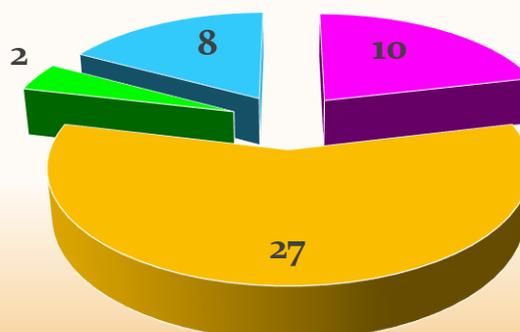
■ Motif d'admission par logement

■ Sortant d'ALT

■ Pb d'accès à un logement autonome

■ Expulsion

■ Orientation extérieure



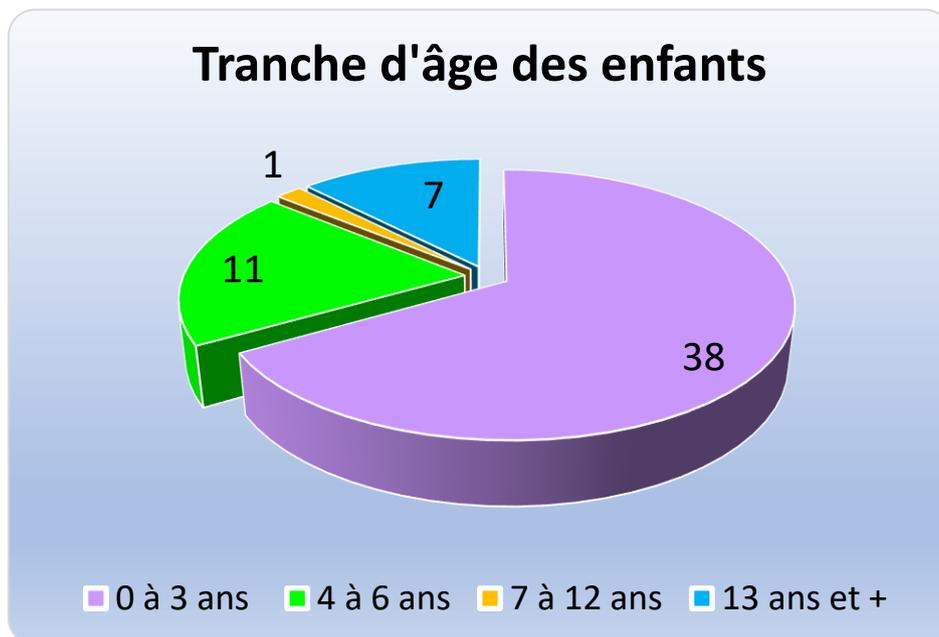
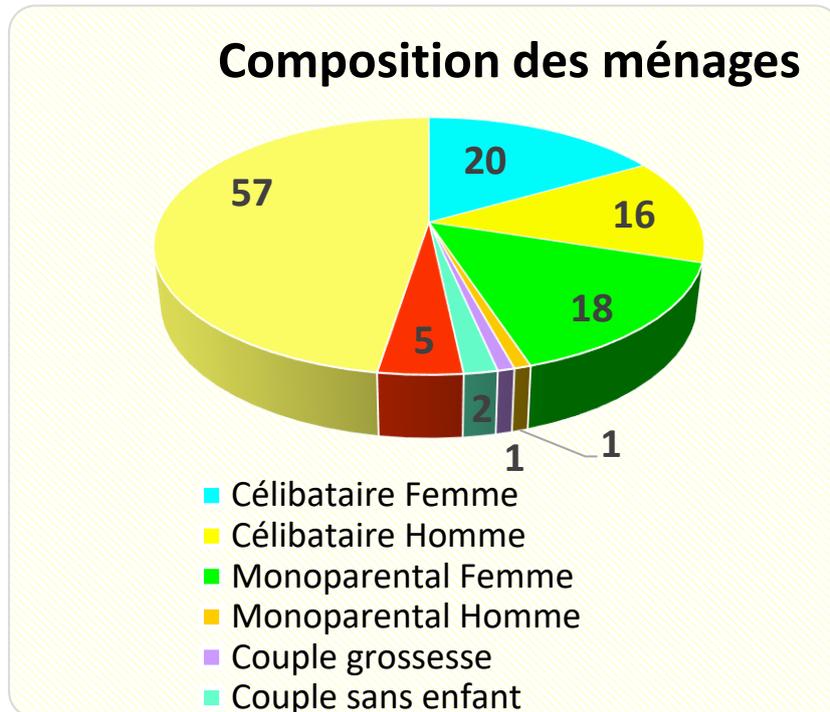
En 2022, quelques personnes rencontrées sur le service pour une demande de Bail Glissant n'ont pas pu intégrer notre dispositif au regard de leur trop grande fragilité psychologique, voire psychiatrique.

Cette évaluation a pu être posée après plusieurs rendez-vous avec les personnes concernées, mais aussi après échanges entre les divers professionnels gravitant autour de la situation.

En effet, le service ne dispose pas de compétences adaptées. Ces profils connaissant des troubles psychologiques, nécessitent un accompagnement quotidien et chronophage que nous ne pouvons-nous permettre de réaliser.

Nous nous attachons par conséquent, à proposer une orientation plus adaptée.

b) Un accent mis sur les jeunes parents



En 2022, comme les années précédentes, l'aide à la parentalité représente encore une part importante de notre accompagnement.

La part des 0-3 ans reste majoritaire.

Ainsi nous travaillons toujours en étroite collaboration avec les services de la PMI. Cet organisme cristallise dans bien des cas, les appréhensions de notre public qui pour beaucoup a vécu un parcours de placement.

Un travail progressif est donc réalisé afin de rassurer les futurs parents. Ils prennent peu à peu conscience de l'importance et de la pertinence de l'accompagnement proposé par la PMI.

Depuis quelques temps, nous observons une nouvelle configuration parentale et conjugale pour certains parents et couples.

Plusieurs jeunes femmes enceintes ou déjà mère de très jeunes enfants émettent le souhait de prendre un appartement, seules, sans le père de leur enfant, même si le couple continu d'entretenir une relation amoureuse.

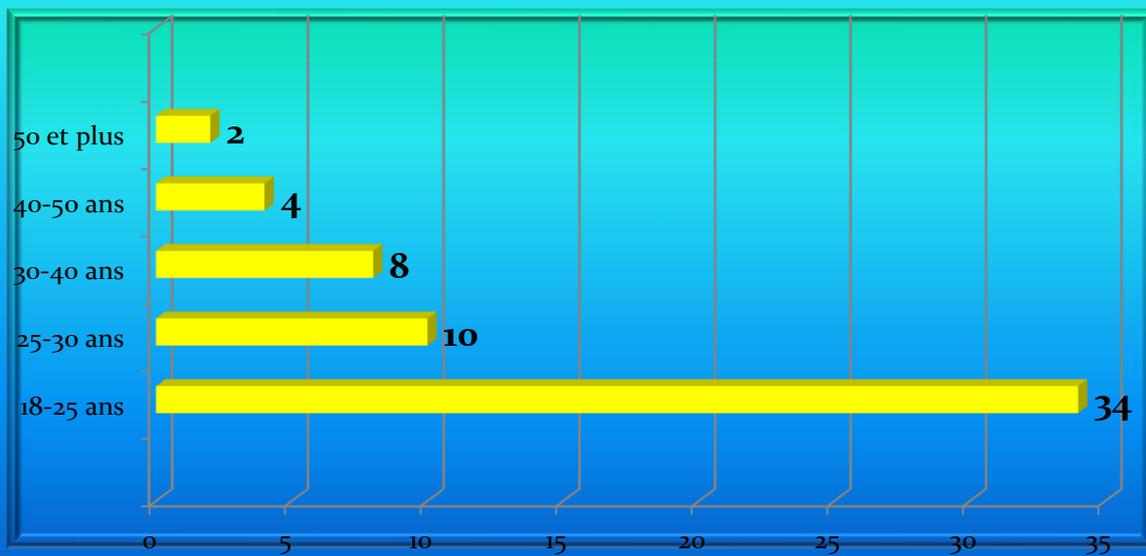
Elles nous font part de leur crainte d'une éventuelle séparation ce qui pourrait engendrer une perte de logement et « une mise à la rue ».

L'accompagnement aux recherches de mode de garde reste aussi un axe de travail important auprès des foyers monoparentaux.

Les démarches administratives qui y sont liées ne sont pas toujours aisées pour notre public ; contrat de travail, Pajemploi, CAF...

c) Les personnes isolées à tout âge

Tranche d'âge du public en Bail Glissant



Comme souvent les couples sont peu présents dans nos effectifs : 8 cette année.

Les personnes isolées sont majoritaires et ce à tout âge, tant chez les plus et les moins de 30 ans.

Notre travail, au-delà d'un accompagnement social, revêt souvent un soutien moral pour ces personnes dont l'entourage familial et amical est peu présent, peu fiable ou inexistant.

Nous tentons d'ouvrir notre public au réseau local associatif ou culturel.

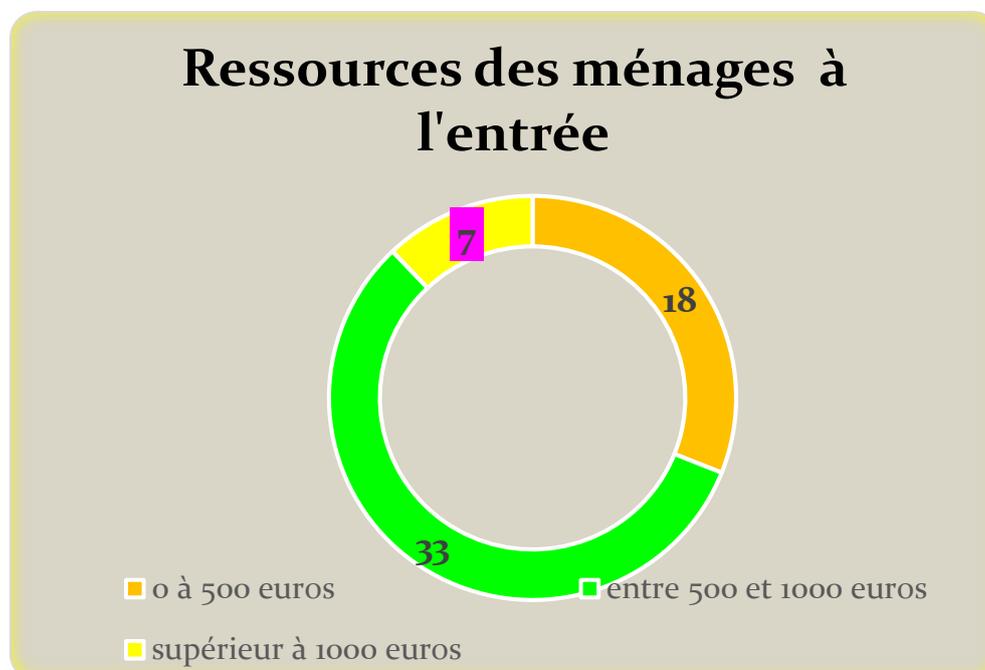
En fin d'année, nous avons souhaité mettre en place quelques actions collectives à destination de ces personnes.

- Un goûter de Noël avec une remise d'un colis Noël.
- Un échange sportif pour les plus jeune autour du foot salle en partenariat avec le foyer des jeunes. Le tournois s'est achevé autour d'un repas convivial.
- Un petit déjeuner afin de sensibiliser notre public à une alimentation saine, économique et variée. (Partenariat avec l'IREPS).

2. Les personnes à leur arrivée sur le dispositif



Les



jeunes étant en apprentissage l'année passée (nous en recensons 5, anciens MNA sortant du CDE) ont obtenu leur diplôme, ils ont pu ensuite se faire embaucher en CDI par leur entreprise en septembre 2022.

Une belle réussite et une preuve d'intégration pour ces jeunes qui sont toujours soucieux de bien faire et très assidus.

La majorité des ménages, à leur arrivée, bénéficie de ressources liées aux prestations sociales et ont parfois connu un parcours de vie difficile.

Notre accompagnement met alors l'accent sur :

- Le logement : Un temps d'adaptation est nécessaire afin de se créer de nouveaux repères, de se sentir « chez soi », d'avoir envie d'investir son logement seul ou en famille, de prendre connaissance de son environnement.
- La gestion budgétaire : un état des lieux est fait au préalable sur le budget et surtout sur la manière dont celui-ci est géré.

Bon nombre de nos bénéficiaires ont cumulé des dettes de divers ordres : Logements précédents, auprès de fournisseurs d'énergie, d'opérateurs téléphoniques, auprès du Trésor public notamment avec des amendes.

A ceci s'ajoutent par conséquent des frais bancaires et un engrenage difficile à interrompre.

Un gros travail est ainsi mené avec eux afin d'établir des plans d'apurement tout en étant à jour des autres frais du quotidien.

- L'insertion professionnelle : Nous soutenons ainsi notre public dans leur mobilisation pour l'emploi. Nous restons en lien avec la Mission Locale pour les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA.

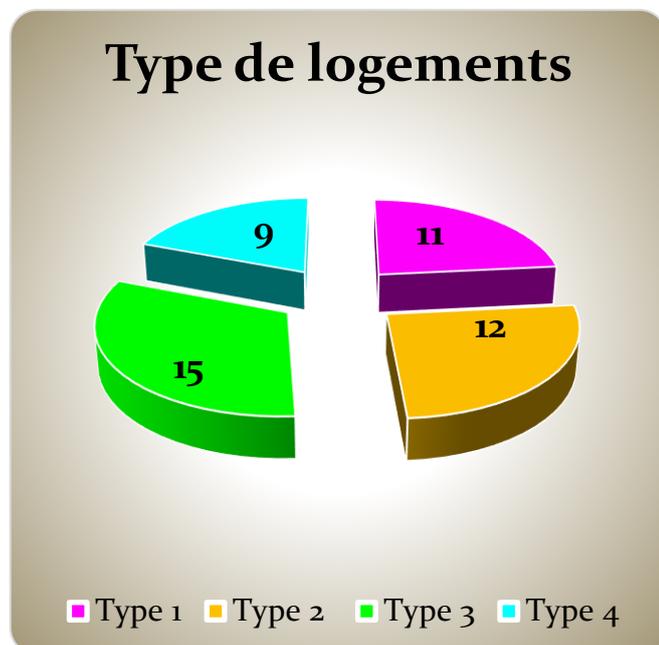
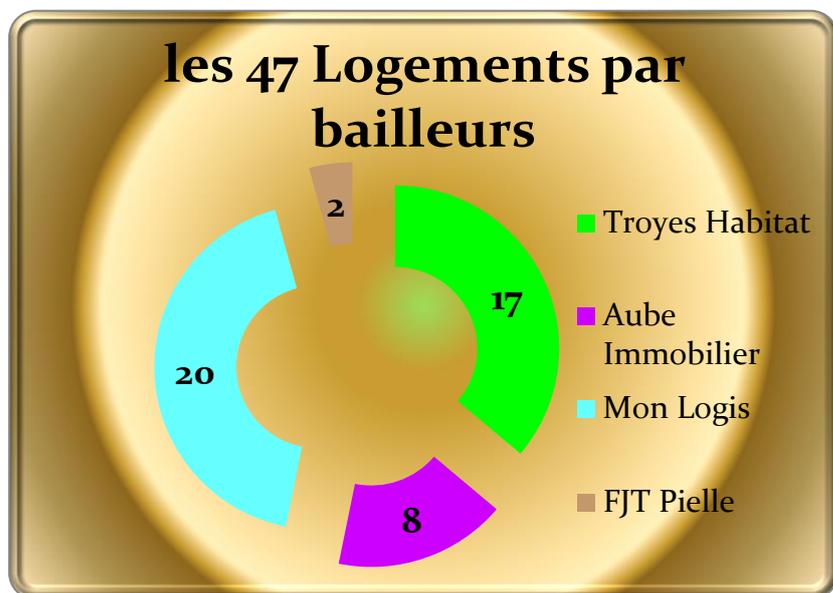
Nous travaillons aussi en collaboration avec divers chantiers d'insertion, le SIAE de la Sauvegarde reste un appui solide pour des personnes qui n'ont pas travaillé depuis un certain temps.

Nous nous tenons informés de l'actualité liée à l'insertion professionnelle sur le département ; forum, dispositif Actif 10, portes ouvertes centres de formation ...

Nous mettons à disposition un accès à l'informatique dans nos bureaux avec un accompagnement, afin de réaliser des recherches d'emploi, un CV, une lettre de motivation...

Au regard du nombre important de familles monoparentales, nous constatons toujours que le mode de garde reste un frein difficile à contourner. Nous accompagnons les jeunes parents et surtout les mères célibataires dans les recherches de mode de garde (crèche, assistante maternelle...) et dans les démarches administratives s'y rattachant (Pajemploi, CAF...)

3. Les logements par bailleurs



Comme chaque année, la majeure partie des appartements que nous confient les bailleurs se situent principalement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Nos demandes de logements et les attributions ont connu un ralentissement significatif en milieu d'année en raison du conflit ukrainien et de la mobilisation des Bailleurs pour loger en priorité ses familles.

Par ailleurs divers incidents notamment des incendies ont contraint le bailleur Troyes Aube Habitat à reloger de nombreuses familles en urgences.

Nous avons été directement impactés par cet incident car nous logions une jeune mère au 25 rue de Berry, qui avait déjà connu par le passé un incident similaire. A cette adresse et en l'espace de deux mois ont eu lieu une explosion puis un incendie de cave. Devant la peur et le désarroi de cette jeune femme, nous avons été disponibles et toujours à l'écoute afin qu'elle puisse peu à peu être rassurée et soutenue dans les diverses démarches en lien avec le Bailleur.

Nous nous sommes rapprochés des assurances, des divers prestataires pour les constats et réparations, pour les dommages et les prises en charges financières. Hébergée quelques temps sur un hôtel, nous sommes restés en lien avec le Bailleur pour lui trouver un relogement rapidement, elle est aujourd'hui dans un nouvel appartement qu'elle pourra conserver après le glissement du bail.

En 2022, nous regrettons d'avoir perdu notre interlocutrice à Troyes Aube Habitat qui auparavant centralisait nos demandes de logement et de glissement de bail. Ceci facilitait ainsi notre travail et notre partenariat.

Depuis la fusion des deux entités espérons toujours qu'une personne référente soit désignée.

En 2022 nous avons, pour tenir compte à la fois de l'augmentation du besoin en logements pour mener à bien notre mission mais également de la naissance de cette nouvelle entité, souhaité que la convention cadre liant Troyes Aube Habitat et l'ASEEA/SE10 soit réactualisée.

Ainsi l'accord cadre du 31 Mars 2008 modifié par 2 avenants actant la mise à disposition de 30 logements à cesser de produire ses effets en 2022.

La nouvelle convention officialise la mise à disposition par TAH de 50 logements simultanément et revient sur des aménagements liés à la particularité de l'accompagnement social proposé. Les contrats de locations tiennent compte du contexte spécifique en ce qui concerne entre autres, les délais de préavis, le dépôt de caution les modalités de glissement de Bail.

La convention au-delà de son aspect technique réaffirme les missions des signataires et la volonté de partenariat de dans l'objectif de coopérer à la mise en pratique d'objectifs sociaux partagés.

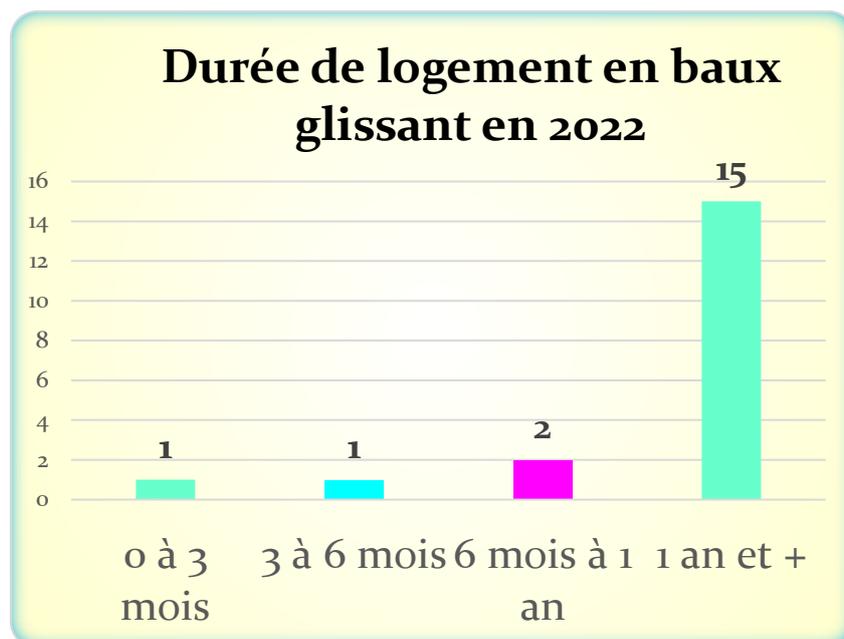
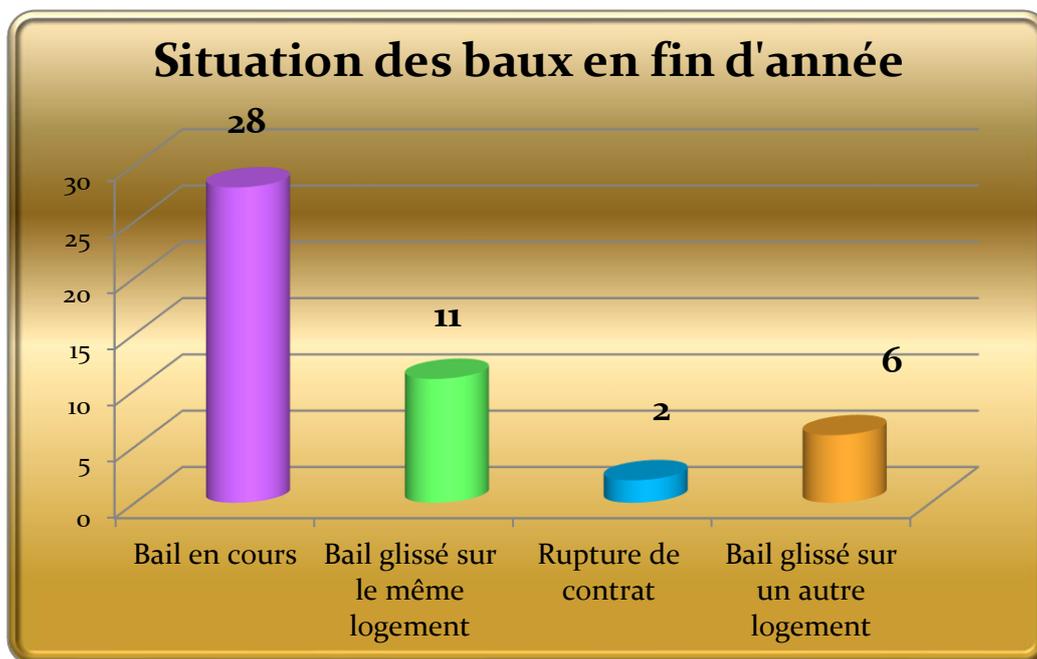
Avec Mon Logis, notre partenariat s'est étoffé car nous sommes en lien avec la responsable de l'équipe commerciale qui centralise nos demandes et nous met en lien avec le chargé de secteur concerné.

Mon Logis a souhaité mettre en place des visites régulières notamment à mi-parcours afin de faire le point sur la situation de la personne logée : insertion, état du logement, relation voisinage...

Ce travail en bonne collaboration nous a permis d'avoir la confiance du bailleur qui accepte désormais de nous confier des appartements dans des quartiers plus résidentiels. Cela permet à nos bénéficiaires d'évoluer dans un environnement plus calme et plus agréable à vivre, ce qui facilite leur insertion sociale.

Le FJT du Pont de la Pierre a répondu présent pour nous attribuer deux chambres en bail glissant face à deux situations urgentes pour des jeunes fragiles et ne disposant pas d'économies pour s'équiper à minima. Le cadre sécurisant avec veilleur de nuit et personnel d'accueil en journée reste un endroit rassurant pour quelques mois avant d'envisager un passage sur un appartement.

4. L'évolution et leur départ



Fin 2022, 28 baux sont en cours, 14 ont glissé, soit sur le même logement, soit sur une autre adresse au regard de la composition familiale ou pour changer d'environnement au regard de l'évolution positive du parcours.

Deux ruptures de contrat ont été stipulées : Une à l'initiative du service car la jeune femme concernée occasionnait trop de nuisances au voisinage et commençait à dégrader l'appartement en plus de ne pas honorer toutes ses factures.

Appeler plusieurs fois par le bailleur, prévenue par les voisins, nous avons recadré plusieurs fois la jeune femme, mère d'une petite fille, sans que cela ne s'améliore. Devant partir en Martinique pour les vacances et voyant que nous ne poursuivrons pas notre contrat avec elle, elle est restée dans sa famille.

Une autre jeune femme qui ne répondait plus à nos sollicitations, a, à notre surprise vidé son appartement sans laisser de nouvelle, ni adresse.

Dans ces deux cas, le service se doit de réagir rapidement tant pour le côté financier que l'association engage que la confiance que nous attribue le bailleur.

Il est également à noter qu'en juin 2022, le service a dû faire face à une situation tragique. Un jeune accompagné en bail glissant depuis plusieurs mois a été retrouvé assassiné dans des conditions atroces.

Le jeune homme a été séquestré dans son logement par plusieurs personnes et a subi des actes de torture et de barbarie.

L'enquête pour meurtre à ce jour est encore en cours, le logement a été mis sous scellé. Ce drame a fortement impacté les salariés accompagnant au quotidien ce jeune adulte vulnérable. Il ne peut que nous questionner sur notre impossibilité à protéger ce bénéficiaire dans le cadre de nos missions de prévention.

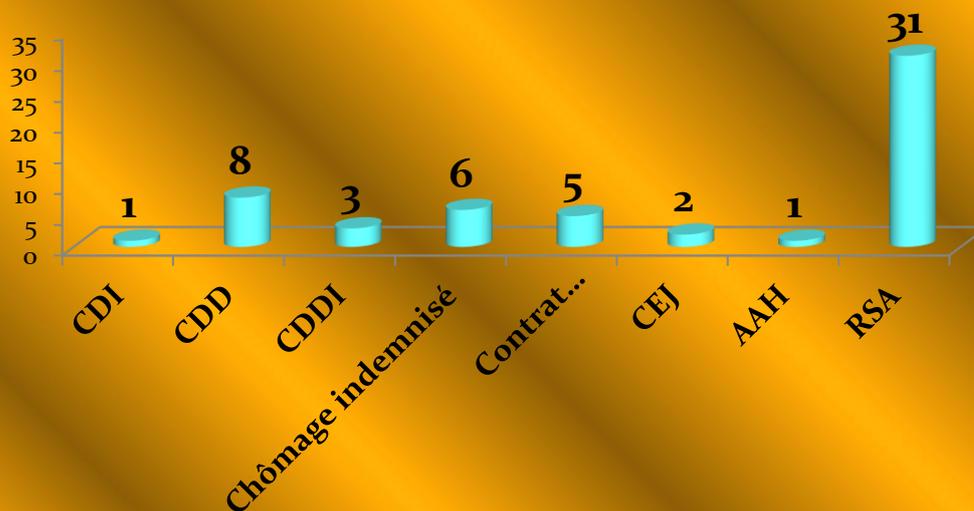
Cette situation traumatisante met en avant la vulnérabilité des jeunes accompagnés, mais aussi un besoin de soutien des travailleurs sociaux sous forme de groupe de parole qui n'existe pas à ce jour.

La durée de l'accompagnement en bail glissant est toujours d'au moins une année. Le bailleur nous demande au moins douze mois de suivi pour Troyes Aube Habitat et 18 mois pour Mon Logis.

Un suivi régulier du logement et de son entretien est réalisé par le bailleur afin de s'assurer de son bon entretien avant que le bail glisse. Nous sommes ainsi particulièrement vigilants à cet aspect lors de nos visites.

Il en va de même pour la bonne intégration du foyer au sein des collectifs. C'est pour cela que nous demandons aux bailleurs de nous solliciter dès les premières éventuelles difficultés pour nous puissions rapidement recadrées les personnes concernées.

Situation sociale ou professionnelle à la sortie



Ressources des ménages à la sortie

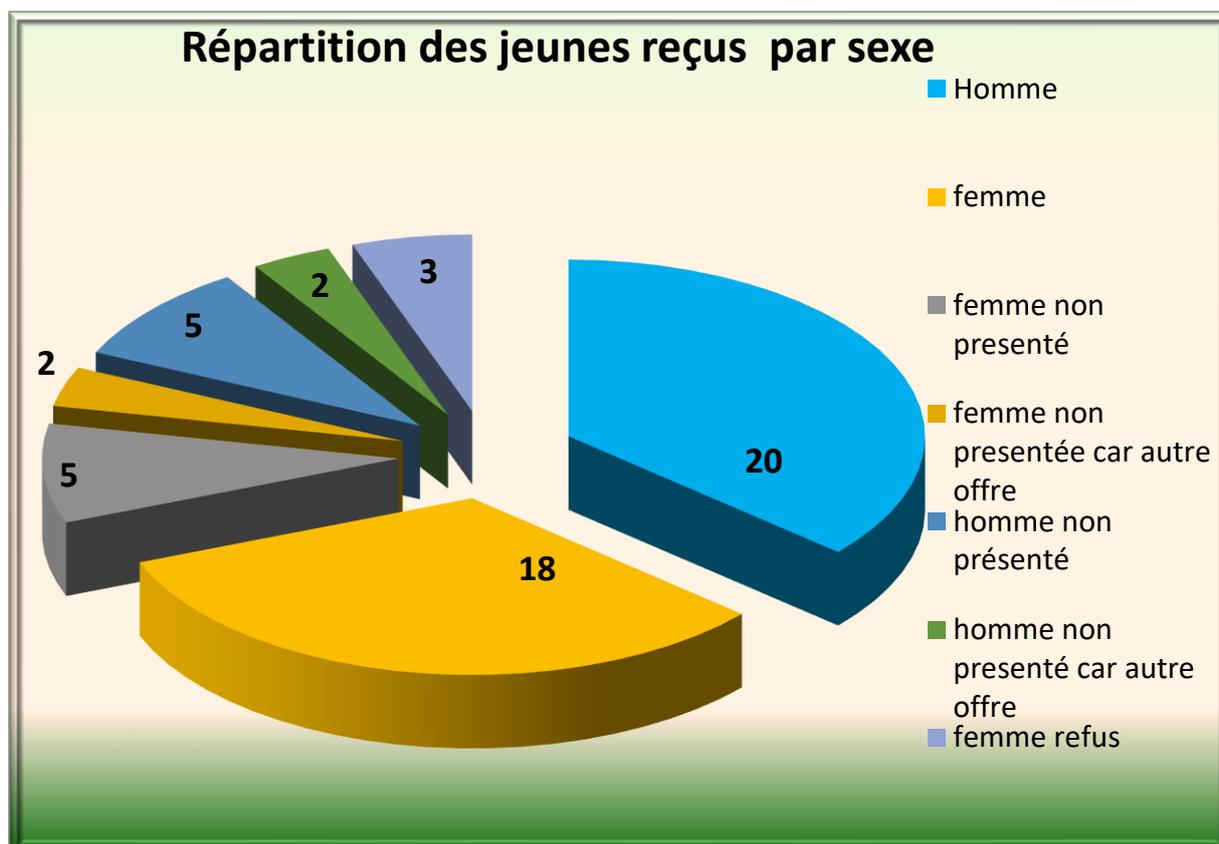


La proportion des personnes sorties bénéficiaires des minima sociaux reste toujours majoritaire, notons tout de même une amélioration de leur situation quant à la gestion et à la maîtrise de leur budget ainsi que de leur autonomie administrative.

Une partie non négligeable des personnes sorties du dispositif a retrouvé une activité professionnelle via de longs CDD intérimaires reconductibles, des contrats d'insertion ou d'apprentissage.

C. Les actions collectives du fond d'aide aux jeunes

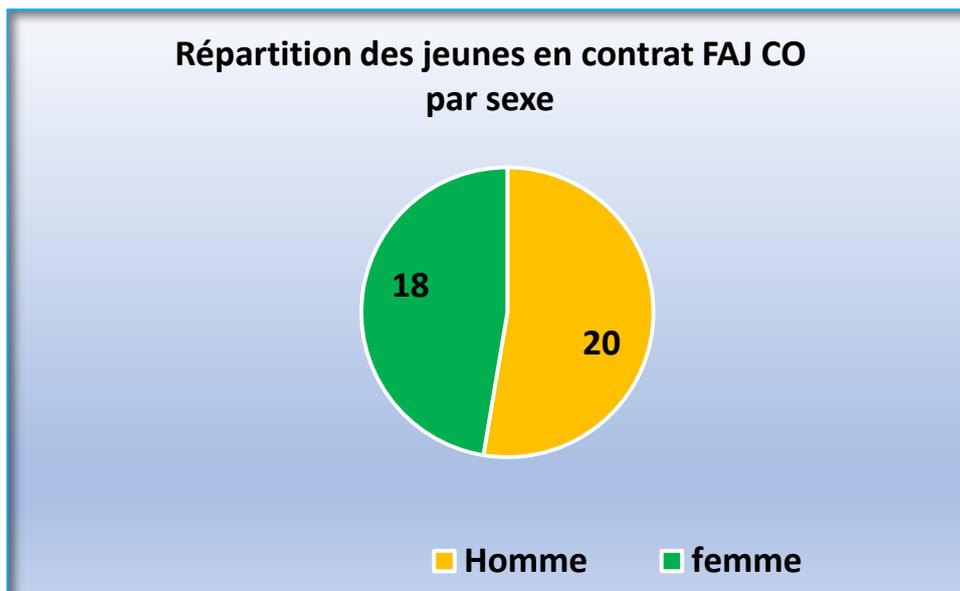
De Janvier à Décembre 2022, nous avons reçu 55 jeunes en vue d'un positionnement sur notre dispositif FAJ Collectif. Ces jeunes étaient tous orientés par la Mission Locale ou par Dynamo.



17 Jeunes ne se sont pas présentés aux rendez-vous fixés ou n'ont pas honoré leur contrat de travail. Sur les 17 jeunes, 14 avaient signé leur contrat de travail.

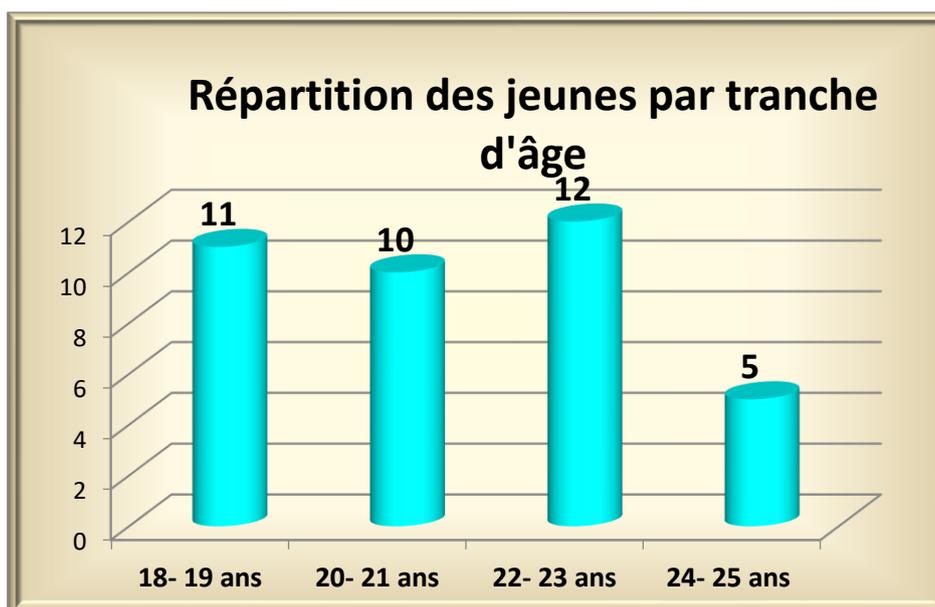
Nous avons refusé la fiche de positionnement d'une jeune car ayant été placée au Foyer des jeunes il n'était pas souhaitable que nous la positionnions sur les chantiers proposés par son ancienne structure d'accueil. Une jeune a refusé la proposition de contrat dicit « je préfère partir en vacances ».

Nous avons accueilli sur le dispositif 38 jeunes Adultes de 18 à 25 ans soient 18 femmes et 20 hommes. Ces 38 jeunes se trouvaient en grande précarité accentuée par la pandémie et l'augmentation des prix.

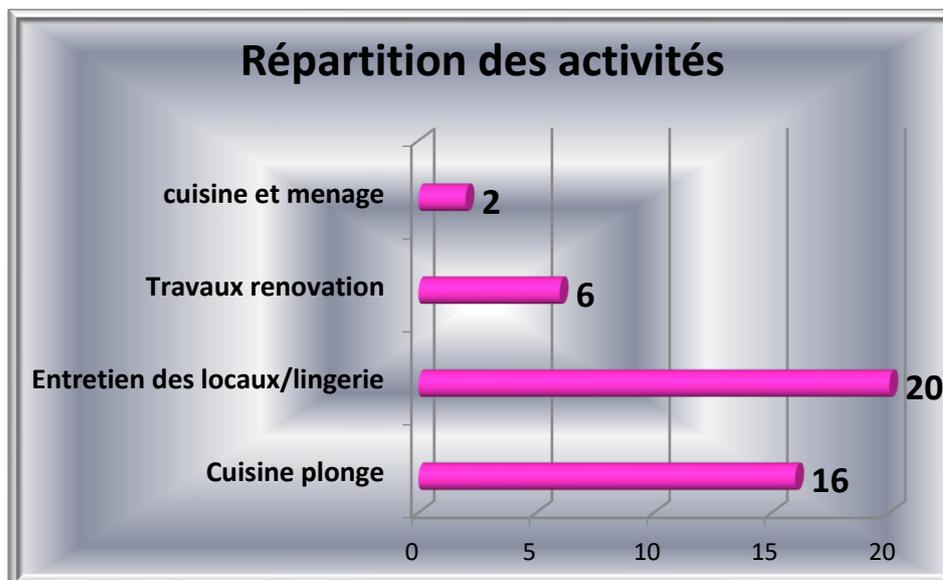


Comme en 2021, la proportion des bénéficiaires par genre se rapproche de la parité.

Le panel d'activités proposé permet de satisfaire les aspirations d'un plus grand nombre sans frein liée au sexe.



En 2022, nous avons constaté un rajeunissement du public reçu. Si en 2021, les 20/23 ans composaient la majorité des bénéficiaires en 2022, les demandes pour les 18/19 ans ont fortement augmenté.



Plusieurs même jeunes ont eu plusieurs contrats dans la limite des 70h autorisées. Pour deux jeunes nous avons fait une semaine en entretien des locaux et une semaine en cuisine.

6 jeunes ont pu être positionnés sur le chantier travaux rénovation, ce qui nous a permis d'avoir une nouvelle offre de service plus régulière.

Cuisine du Foyer des jeunes

- Aide à la confection des repas
- Service en salle
- Plonge
-

Nettoyage de locaux du Foyer des jeunes

- Intégration des bénéficiaires aux équipes intervenant dans le cadre du chantier d'insertion.

Lingerie du Foyer des jeunes

- Participation avec la maitresse de maison à l'entretien du linge plat.

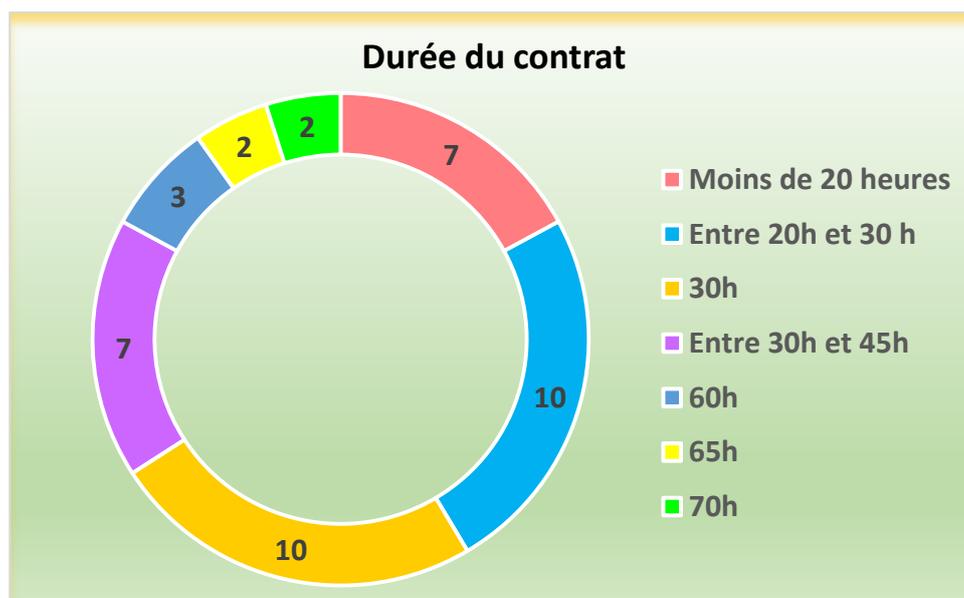
Nous avons pu proposer un nouveau chantier à notre offre de service.

Petits travaux/rénovation logements avec le Pôle technique de la Sauvegarde (le PST)

- Travaux de peinture, pose de papiers peints...

Ce chantier a permis à un jeune de signer un CDD de plusieurs mois avec la SE 10. Ce qui lui a mis un pied à l'étrier dans le monde du travail et lui a donné une expérience certaine dans la pose de papier peint, de peinture ou de sol...

Ces différentes actions améliorent les conditions d'accueil et les possibilités données aux jeunes de « tester » de nouveaux métiers dans des secteurs d'activités porteurs.



Pour certains jeunes les plus fragiles, il n'est pas évident de parvenir à construire ni même à envisager un parcours socio professionnel bien défini.

7 jeunes ne sont pas allés au bout de leur contrat de 30 heures et n'ont pas donné suite à nos appels. Ces jeunes dans l'ensemble, nous étaient orientés par Dynamo et relevaient de la MDPH. Leurs problématiques ne leur ont pas permis d'assumer un poste de travail et d'effectuer les tâches demandées. Se sentant en échec, ils ont préféré partir pendant leur temps de travail, ne pas revenir sans donner signe de vie, malgré nos nombreux appels.

Pour ce public, un encadrement et un accompagnement renforcés seraient nécessaires pour leur permettre de tenir dans la durée. Nous sommes pour ces profils confrontés aux limites de nos moyens et compétences.

La souplesse du dispositif FAJ CO, pour les jeunes les plus déstructurés permet de construire à petit pas cette démarche.

Pour certains jeunes étant dans une bonne dynamique et en grande précarité, nous avons renouveler les contrats sur une plus longue durée. Le FAJ n'est pas un revenu régulier, c'est une aide à la subsistance ne se substituant pas aux autres systèmes d'aides existants.

Comme l'an dernier, nous avons proposé aux jeunes de réaliser les 30h, sur 2 semaines. Sauf sur l'atelier avec le Pôle Technique où les jeunes ont eu des contrats de 35h par semaine.

En effet, si le dispositif proposé permet de répondre à une demande d'aide ponctuelle à la subsistance, il se veut également être un premier palier permettant aux jeunes d'évaluer leur employabilité en appréhendant plusieurs domaines de compétences. Il palie aux situations de désœuvrement incitant le jeune adulte loin de l'emploi, à être acteur de son processus d'insertion

Nous constatons toutefois qu'après chaque période de vacances il est difficile d'avoir des fiches de positionnement. Il nous faut régulièrement relancer les partenaires. En janvier 2022, nous n'avons eu aucune demande de fiche de positionnement. Cette tendance se reproduit sur janvier 2023.

A chaque fin de contrat, nous faisons un bilan écrit avec les jeunes. Nous faisons parvenir ces fiches d'évaluation remplies par les encadrants à la Mission locale.

Ce bilan comporté les éléments suivants :

- Les tâches à effectuer.
- Les observations de l'encadrant
- Et le tableau ci-dessous

COMPETENCES	POSITIVE	A AMELIORER
Relation avec l'encadrant		
Intégration dans l'équipe de travail		
Ponctualité- respect des horaires		
Respect des consignes		
Respect des règles d'hygiène et de sécurité		

Cette année, la Mission locale nous a envoyé plus de fiches de positionnement, que les autres années. Nous n'avons eu aucune difficulté pour positionner les jeunes sur les différentes actions que nous proposons. (Sauf sur la période estivale).

Concernant l'activité réalisée sur cet exercice, si nous avons acté le positionnement de 55 jeunes sur le dispositif, seul 38 d'entre eux ont pu mener à terme leur projet.

Au regard de ce constat d'un fort taux de « désistement » au moment de l'embauche, il nous paraît important de rechercher les moyens pour à la fois réduire le nombres désistements et compenser ces absences.

Pour ce faire, nous comptons en échanger avec nos partenaires « orienteurs » qui non seulement connaissent le profil des bénéficiaires qu'ils nous envoient, mais sont appelés à les suivre par la suite.

Ils sont sans aucun doute amenés à recueillir des explications nous permettant si possible d'adapter notre procédure d'accueil et de sélection.

De même, pour éviter de laisser des postes de travail inoccupés, suite au désistement d'un candidat, il nous faut pouvoir en alerter les « orienteurs » au plutôt qu'ils puissent rapidement étudier un nouveau positionnement.

Si le processus d'orientation s'est fortement amélioré en 2022 par rapport aux années précédentes, il reste perfectible pour permettre à nos partenaires de nous solliciter plus régulièrement et ainsi nous garantir la réalisation de l'activité prévisionnelle.

Le bilan financier de cette action nous permet de présenter un résultat équilibré à 19.5 près.

Le FAJ est un outil privilégié de lutte contre l'exclusion des jeunes.

Cette action de mise au travail permet de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir un début d'autonomie sociale.

Les modalités de notre fonctionnement FAJ Co est souples, et permet d'être en adéquation entre les besoins des jeunes exprimés et la réponse apportée.

Elles apportent un soutien aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion et permettent à ces derniers d'identifier leurs compétences, d'acquérir des savoir-faire et de prendre en main leur projet professionnel.

Le contrat FAJ Collectif est un moyen d'évaluation qui peut permettre aux conseillers de la Mission Locale et à Dynamo d'orienter les jeunes vers des contrats d'insertion et de voir si le jeune est prêt à s'engager dans une dynamique de construction de projet.

Ce dispositif apporte un soutien aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion et permettent à ces derniers d'identifier leurs compétences, d'acquérir des savoir-faire et pour certains de prendre en main leur projet professionnel.

D. CONCLUSION

Cette année encore notre service a été sollicité par un nombre important de jeunes de moins de 25 ans pour le dispositif ALT/AVDL et par des 25 ans et plus pour notre dispositif Bail glissant. Les points communs de ces deux dispositifs sont un public en grande précarité, parfois en errance et sans solution de logement. L'objectif commun est d'améliorer leur insertion sociale en passant de l'hébergement au logement pour certains et pour d'autres d'accéder à un logement. Pour notre service le logement est le premier socle de toute insertion.

Il doit être associé à un accompagnement de la personne dans différents domaines.

Le dispositif d'hébergement temporaire est saturé et parfois inadapté.

Pour le bail glissant dans leurs démarches d'accès au logement, le public en situation de précarité économique et sociale se heurte à un problème de solvabilité pour leur accès au logement. S'ajoutent pour certains des difficultés d'insertion professionnelle, de santé, comportementales....

Le parc de logements mobilisé dans le cadre des baux glissants est un parc en mouvement. Régulièrement, des logements sont appelés à sortir du dispositif, ils sont remplacés par d'autres logements.

Notre service vise à aider tout ménage dans l'accès ou le maintien en logement lorsque celui-ci est compliqué, notamment en raison de difficultés économiques ou d'inclusion sociale. Notre accompagnement permet aux ménages d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement, accéder à ses droits, et en respecter les obligations inhérentes au statut de locataire. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de son parcours logement.

Cette année encore, l'équipe a fait un lourd travail de prospection, pour mobiliser des logements abordables et adaptés aux besoins de notre public et l'accompagner dans l'accès au logement.

L'équipe dans leurs actions a mis en place, dans la mesure du possible, tout ce qui permet l'amélioration de la situation des personnes : apprentissages de gestion de la vie quotidienne, travail autour de leur insertion durable, des soins...Cet accompagnement s'appuie sur une identification des difficultés de la personne mais aussi sur ses savoir-faire, et ses potentialités afin de contribuer à son insertion socio professionnelle. Cet accompagnement se construit avec la personne accueillie, son information sur sa situation, sur les démarches à entreprendre, son implication dans les prises de décision et dans leur mise en application.

L'accès au logement est une priorité pour la réinsertion des personnes. C'est en ayant un logement que notre public peut peu à peu se réinsérer dans tous les champs sociaux et ensuite trouver un emploi. Nos deux dispositifs ALT/AVDL et Bail glissant offrent différents services à ce public qui a perdu son ancrage dans la société, notamment un hébergement et un travail sur l'insertion. Nous permettons au public de retrouver une sécurité et le temps de se reconstruire, d'avoir un projet de réinsertion sociale et professionnelle et les accompagnons dans le cadre des démarches à mettre en œuvre pour le réaliser.

Nous sommes dans le « faire avec » et non dans le « faire à la place ». C'est la clé pour une insertion réussie où chaque être humain est considéré dans toute sa dignité. Ceci permet alors la recréation de liens sociaux au cœur de son quartier. Chacun et chacune peut alors tenter de retrouver sa place dans la société et à terme redevenir totalement autonome et s'approprier pleinement sa citoyenneté.

Il est important de souligner la qualité du travail accomplie par l'équipe sur le plan de l'accompagnement social et de la gestion des logements

Bilan et perspectives,

Action 2021 - 2022 PRENDRE SOIN DE SOI ET DE SON TOIT

Nous souhaitons en conclusion mettre en lumière une action qui en 2021 et 2022 grâce à une subvention obtenue suite à une réponse à appel à projet dans le cadre du Plan de Soutien aux Associations de Lutte Contre la Pauvreté nous a permis de compléter nos prestations en faveur d'un public en grande difficultés, les 18 ans - 25 ans.

Notre service a sur le territoire développé les compétences spécifiques dans l'accompagnement des jeunes majeurs comme vous avez pu le constater à la lecture des bilans présentés dans ce rapport. Si ce public « jeune » nous est orienté pour répondre à des besoins d'accompagnement vers et par le logement, pour un suivi social à visé d'insertion nous avons pu constater qu'une partie des moyens humains et matériels mis à disposition ne peuvent être exploités optimale.

Avoir à disposition ; un toit, une couverture santé, des bons alimentaires ... sont des ingrédients indispensables pour vivre, donc élaborer son projet de vie, mais encore faut-il savoir s'en saisir, les préserver.

Transformer l'obtention de ses moyens de subsistance en vecteur d'autonomisation n'est pas naturel chez un public de jeunes ayant pour partie vécu dans des familles elle-même en grandes difficultés ou pour d'autres présentant un parcours institutionnel lourds et morcelés.

Notre réponse à cet appel à projet a été réfléchi suite à un diagnostic partagé mettant en exergue le fait que, faute de compétences acquises au préalable nos bénéficiaires rencontraient de grosses difficultés à valoriser les moyens mis à disposition au de-là de l'objectif de répondre à des besoins vitaux. Cette posture de « consommateurs de prestations » se devait d'être nuancée, car pour majorité nous pouvions évoquer une position « d'assistantat subi ».

- Sans aucune réelle expérience, à 18 ans passé, comment gérer un logement, l'entretenir, l'aménager en un mot l'investir pour le conserver et faire valoir une demande auprès des bailleurs.

- Comment apprendre à aménager son cadre de vie pour en faire « son lieu » autour duquel un projet d'insertion peut s'échafauder.

- Comment prendre soin de soi lorsque que l'alimentation hebdomadaire se limite à des achats permettant uniquement de subsister.

- Comment faire valoir son droit aux soins si au-delà des démarches administratives on ne sait ou n'ose pour soi et son enfant trouver le professionnel de santé adéquate.

- Comment faire pour que certaines factures (énergétiques) ne grèvent pas un budget déjà exsangue.

Les comment faire ... pour ces jeunes se cumulent et viennent parasiter l'action du travailleur social entraînant une déperdition des moyens mis en œuvre, nous avons donc proposé de compléter notre équipe en faisant appel à une salariée supplémentaire de formation Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale.

Dans une dynamique d'apprentissage, elle est intervenue en complément des actions purement éducatives pour permettre aux jeunes majeurs d'acquérir les compétences en lien avec ce nouveau statut pour eux de jeunes adultes.

Faire des courses raisonnées pour confectionner des repas équilibrés, rénover, réparer décorer un logement, réguler ses consommations d'énergie, éviter le gaspillage alimentaire et/ou risque d'intoxication alimentaire

Par des visites planifiées et régulières dans chaque logement, en fixant de façon individuelle des objectifs simples, par un accompagnement dans les actes basiques de la vie courante basés sur « le faire avec » par un apprentissage par l'exemple la TISF a durant deux ans accompagnés les jeunes adultes dans leurs démarches d'insertion dans le quotidien.

Nous pouvons évaluer le bienfondé de cette action au regard du niveau d'entretien des logements qui n'ont jamais été en si bon état, mais surtout au regard des résultats concernant le pourcentage de sorties satisfaisantes et d'accès à l'emploi tout type de contrats confondus.

Pour ce public 18- 25 ans ayant vécu des carences éducatives, leur permettre de développer leurs compétences en parallèle du travail d'insertion sociale semble important pour éviter que le quotidien ne soit un frein à leur évolution.

Nous ne pouvons que regretter que cette subvention ne soit pas pérennisée, mais ne doutons pas qu'en la faisant connaître de potentiels financeurs verrons tout l'intérêt de réactiver cette prestation.